

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

FLECHE PRODUCTIONS PRÉSENTE

BOSSO

PATRICK

*La
courte
échelle*

Journal du 23 au 29 avril 2010 - N° 6311 - 59^{ème} année

Spectacle écrit
et interprété par
Patrick BOSSO

Mise en scène
Gil GALLIOT

Lumières : Zizou

11 MAI À AJACCIO

12 MAI À PROPRIANO

14 MAI À PORTO-VECCHIO

15 MAI À BASTIA

Les anciens combattants de Folelli ont leur drapeau

Un nouveau comité de la **F.N.A.C.A.** regroupe des anciens combattants de **Folelli Valle di Fium'Altu** et compte à ce jour 23 adhérents.

Le président départemental **Jean-Baptiste Cozzani** présidait dernièrement, devant le monument aux morts du village de **Penta di Casinca**, la cérémonie de remise du drapeau en présence de nombreuses personnalités, dont le maire et conseiller général **Joseph Castelli**, **Pierre-Louis Nicolai**, conseiller général du **Campuloru-Moriani**, le capitaine **Petit**, commandant la compagnie de **Bastia**, le lieutenant colonel **Castelli**, adjoint au commandement de groupe de **Haute-Corse**, et le commandant de la brigade de **Folelli**, le lieutenant **Knaff**. Selon le protocole, ce drapeau a été remis à **Joseph Castelli** qui l'a transmis au porte-drapeau **Christian Bonnot**. L'occasion pour le bureau départemental de remercier le conseil municipal de **Penta di Casinca** pour son aide financière, qui a servi à l'achat du drapeau. Le président **Cozzani** a mis l'accent sur l'année exceptionnelle qui s'annonce au sein de la **Fnac** en progression constante d'adhérents, et dont les instances voient avec fierté et satisfaction la création de comités et l'inauguration de drapeaux.



Cette cérémonie était aussi l'occasion d'honorer le porte-drapeau départemental **Joseph Sabiani**, auquel a été remis un diplôme d'honneur signé du secrétaire d'état aux anciens combattants, **Jean-Marie Bockel**. Diplôme accompagné de la médaille de porte-drapeau. Pour clore la cérémonie, un apéritif dînatoire était servi à l'invitation de la mairie de **Penta** dans la salle des fêtes du village.

C'est le printemps des arts à Folelli

L'initiative est celle de la galerie «**Toiles et images**» de **Folelli**. Elle consiste à dévoiler des peintres amateurs dont les œuvres seront exposées chez de nombreux commerçants de **Folelli**. Cette manifestation, dont c'est la «**première**», se déroule actuellement et jusqu'au 30 avril.

Dans des styles et des sensibilités différents, cette affiche inédite regroupe **Jean-Yves, Caro, Assunta, Jo, Appolonie, Anna-May, Lisette, Michelle, Christine, Louisa, Antoinette, Georgette, Erika, Axel, Augusta, Valérie et Brigitte**.

La localité de **Folelli** ne pouvait rêver plus belle éclosion de couleurs printanières, et cette initiative promet de devenir un «**classique**». Après Pent'art expression au cœur de l'été, voilà un printemps artistique qui a tout pour séduire les amateurs de peinture, et susciter des vocations.



AU SOMMAIRE

4 *D'un mercredi à l'autre : retour en bref sur 7 jours d'actualité insulaire*



6 **QUESTIONS À**
Patrick Bosso,
à l'occasion de sa
tournée en Corse pour y
donner quatre
représentations de son
nouveau spectacle,
«La courte échelle»

8 **INSOLITE**
L'interview de Marina
Weingarten, artiste
fantasque devenue
l'impresario de
D'Jackson, star canine
servant la cause des
caniches bicolores



10 **Paesi di Corsica : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages**

ANNONCES LÉGALES

DIRECTION – ADMINISTRATION :

Téléphone : 04 95 32 04 40 – Télécopie : 04 95 32 02 38

REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot – BP 213 – 20293 BASTIA CEDEX

www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :

Boite Postale 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1

E-mail : paul.aurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE – EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :

NTI.com/Associi di Stampa Corsa

22, Cours Napoléon – BP 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1

Tél. 04 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI

(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N°0314 | 88 773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION

Lotissement Freymouth – Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA



L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale – Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) – Fondé en 1951 par Louis RIONI – Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI – Dépôt légal à date de parution.

Entre nous

Par Pierre Bartoli



● **La violence frappe fort et dur dans le Sarténais et le Valinco**, avec deux morts par balles à Sartène et à Propriano qui interpellent la population et les pouvoirs publics eu égard à la personnalité des deux victimes, inconnues des services de police. Des morts qui sèment douleur, incompréhension, stupeur et inquiétude.

D'autant plus que ces deux drames interviennent quelques jours après l'odieuse agression dont ont été victimes les frères du couvent Saint Damien !

La spirale de la violence, dans cette région, semble s'organiser en échappant complètement à toutes les investigations tant elle paraît s'exercer en-dehors des schémas habituels suivis par le «milieu». Toute la Corse s'interroge.

● **Violence d'aujourd'hui, violence d'hier**, aucune ne peut être légitimée quand elle atteint hommes, femmes et enfants. Celle qui a endeuillé l'Algérie dans les années 50 et 60 n'échappe pas à cette condamnation qui doit être aujourd'hui encore sans appel.

Que l'on se situe d'un côté ou de l'autre des belligérants de l'époque, il est regrettable et condamnable d'être passé par ces drames et ces tragédies pour régler un problème politique d'envergure, certes, mais de dimension économique, institutionnelle, et donc de pouvoir.

Pour ma part, sensibilisé très jeune à la question algérienne, j'ai toujours pensé que le règlement de la situation passait par la prise de souveraineté des Algériens en harmonie avec la France. J'ai toujours condamné le terrorisme et ses litanies d'actes barbares d'un autre temps. Aucune vie humaine ne devrait jamais servir d'appât à l'appétit de pouvoir quel que puisse être le droit invoqué !

Et j'ai toujours condamné aussi les partis politiques français en particulier qui ont prêté la main au terrorisme en venant grossir les sources de violences et en leur assurant des moyens financiers, logistiques ou humains.

Aussi, je peux comprendre l'indignation de celles et ceux qui, victimes dans cette période où l'Histoire de la France s'est écrite en lettres de feu, de sang et d'horreur, ont pu, à la lecture de notre dernier numéro donnant la parole à Anne Beaumanoir, voir ravivées les plaies de nombreux Français et de nombreux Algériens qui ont eu à pâtir de telles actions. Actions que, pour ma part, je continue à considérer comme une tache indélébile frappant l'action de nombreux hommes et partis politiques français de l'époque ! Mais l'Histoire ne se refait pas en fonction des sentiments. Elle s'écrit à travers les faits ainsi qu'à travers les hommes et femmes en place à l'époque.

Et le rôle d'un journal est de permettre à toutes et tous de s'exprimer, même quand le Directeur de publication que je suis, se situe à l'opposé des opinions de la personne interviewée.

Je considère le lecteur suffisamment adulte pour – à travers l'information donnée – se forger sa propre opinion, ayant donné la mienne après avoir permis à tout autre d'exprimer la sienne. La guerre d'Algérie demeure une plaie ouverte dans le cœur de nombreux Français et de beaucoup d'Algériens, plus de cinquante ans après les drames et les tragédies. Les victimes innocentes et leurs familles méritent notre respect.

À MÉDITER

«Rien n'est impossible ; seules les limites de nos esprits définissent certaines choses comme inconcevables.»

Marc Lévy

L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 14 AVRIL

A la Chambre d'agriculture

Etienne Suzzoni démissionne de la présidence de la **chambre régionale d'agriculture** et de la **chambre d'agriculture de Haute-Corse**, promettant de porter la parole agricole au sein de l'**Assemblée de Corse** où il vient d'être élu; **Jean-Marc Venturi**, le président du **comité interprofessionnel des Vins de Corse** est pressenti pour lui succéder.

La Direction de Casino passe à la caisse

Au terme de quatre jours de grève, les magasins de l'enseigne **Casino** de l'île reprennent un fonctionnement normal, une revalorisation de 3% des salaires ayant finalement été accordée par la Direction.

Poussières d'amiante à l'œil

Une réunion se tient en **Préfecture de Haute-Corse** afin de faire le point sur la suspension, depuis le 9 février 2010, des travaux qui avaient été entamés sur le site de l'ancienne usine d'amiante à **Canari**. On y apprend l'établissement d'un nouveau cahier des charges. Deux jours plus tard, les médias se feront l'écho d'un communiqué de la fédération du **BTP de Haute-Corse** dénonçant, par la voix de son Président, **Dominique Antoniotti**, des *pratiques particulières qui perdurent en Corse depuis plusieurs années*. En cause, l'offre faite par l'entreprise **Vinci**, en charge des travaux. *«On ne peut pas pratiquer des prix anormalement bas et respecter les règles de sécurité qui génèrent nécessairement des surcoûts»*, dit le texte.

JEUDI 15 AVRIL

Découverte macabre

Le corps sans vie de **Yasmine Forger**, 58 ans, résidant à **Villanova**, est retrouvé sur la plage de **Lava** par trois randonneurs. La piste accidentelle est d'emblée privilégiée.

A propos de foncier

Le **tribunal de grande instance d'Ajaccio** donne raison à **Michel Seni**, l'agriculteur de **Coggia** menacé jusque-là d'expulsion dans le cadre d'un litige avec le propriétaire du terrain qu'il occupe depuis des années.

Sans langue de bois ?

Première signature publique pour les nouveaux **Présidents de Région** : le centre régional de la fonction publique adhère à la charte de la langue corse, octroyant ainsi à chaque agent territorial le droit d'être formé à la langue régionale.

Affaire Brahimi : suites

De nouvelles interpellations ont lieu dans la région parisienne, dans le cadre de l'enquête menée sur l'assassinat de **Sabri Brahimi** commis le 29 janvier 2009 à **Ajaccio**. Le lendemain, 6 personnes seront écrouées.

Ce que veut Dame Nature

Les cendres produites par l'éruption du volcan islandais commencent à perturber le trafic aérien en **Corse**. Trois jours plus tard, la **CCM** sera contrainte d'annuler tous ses vols. Une obligation sans précédent dans l'histoire de la compagnie régionale qui chiffrera sa perte journalière à 300 000 euros.

Nos anciens, nouveaux pauvres

«La moitié des retraités de l'île perçoit moins de 884 € par mois» : c'est le titre d'un article de **Corse-Matin** qui, selon les chiffres de l'**Insee**, met aussi en avant un taux régional d'allocataires **Aspa** largement au-dessus de la moyenne nationale. : 227 allocataires pour 1000 habitants contre 53 en national.



VENDREDI 16 AVRIL

Urgence santé

Après qu'un touriste est décédé en début de semaine d'un arrêt cardiaque sur la plage de **Ghisonaccia** en attendant le **Samu** venant de **Porto-Vecchio**, Médecin et élus de la plaine orientale se mobilisent à nouveau pour réclamer un **SMUR** dans une micro-région qui en est dépourvue.

L'euro symbolique ?

Corse-Matin met à la une le mouvement de protestation des médecins généralistes entamé le lundi précédent pour obtenir le droit de facturer à 23 €, au lieu de 22 € la consultation (en secteur 1, sans dépassement d'honoraires). Une revendication qui sera entendue et satisfaite rapidement par **Nicolas Sarkozy**.



Cassure à droite ?

Tony Sindali officialise par courrier sa démission des fonctions de président du groupe **Rassembleur pour la Corse**.



PERTURBATION DU TRAFIC AÉRIEN

VENDREDI 16 AVRIL

Distribution de portefeuilles

Paul Giacobbi lève le voile sur les attributions de présidences et d'offices. **Paul-Marie Bartoli** hérite de l'office des transports, **Emmanuelle de Gentili** de l'office hydraulique, **Pierre Ghionga** de l'OEC, **Jean-Louis Luciani** des finances, **Marie-Thérèse Olivési** de l'ODARC, **Vanina Pieri** de l'ATC et **Jean Zuccarelli** de l'ADEC. Autant de compétences élargies à d'autres domaines encore, laissant sur le carreau la culture, le patrimoine et le sport, tandis que le Padduc, le Piedma, le logement, le foncier, la santé et le social composent une nouvelle attribution : celle dévolue à **Maria Giudicelli**.

Entre transports et reports

Jugeant qu'elle doit encore entendre d'autres parties, la **commission Revet** annonce qu'elle reporte de quinze jours la finalisation de son rapport sur le dispositif de continuité territoriale. Dispositif dont, par ailleurs, **Paul Giacobbi** et **Dominique Bucchini** souligneront «l'absurdité».

Cocaïne à nos portes

Le **Tribunal d'Ajaccio** condamne, en comparution immédiate, à 18 mois de prison ferme **Frédéric Buroni**, 29 ans, interpellé le lundi précédent en possession de cannabis. Celui-ci reconnaît par ailleurs dealer de la cocaïne depuis plusieurs mois, comme l'attesteront plusieurs doses prêtes à l'emploi retrouvées par les policiers dans les parties communes de l'immeuble où l'homme a été contrôlé.

Musique de Chambre

Le **STC** occupe la **Chambre des Métiers de Haute-Corse**, réclamant la prise en compte du nouveau statut des salariés qui, adopté en janvier 2009, aurait dû entrer en vigueur en novembre 2009. De son côté, le Président, **Antoine Piacentini**, dit son incompréhension, parlant d'une entrée en vigueur de ce statut en juin prochain pour «une augmentation salariale mensuelle et individuelle de 50 à 100 euros».

Sacré feu

Un incendie d'origine accidentelle se déclare à la paroisse **Saint Antoine**, dans le centre d'**Ajaccio**. Bien qu'un pompier ait été intoxiqué par les gaz toxiques au cours de l'intervention qui sauvera deux vies, aucun blessé ne sera à déplorer.

SAMEDI 17 AVRIL

Solidarité

500 personnes se réunissent à **Sartène** pour exprimer leur soutien aux trois moines du couvent **Saint Damien** qui ont été victimes d'un vol à main armée le 9 avril.

DIMANCHE 18 AVRIL

Hélico en difficulté

A quelques jours de la date anniversaire du crash, en 2009, d'un appareil de même type dans le défilé du **Lancone**, et du décès de ses cinq occupants, l'hélicoptère **Dragon 2A** est contraint d'interrompre sa mission à cause d'une défaillance technique touchant une de ses turbines. Il était parti porter assistance à un jeune homme pris d'un malaise lors d'une randonnée près de **Rosazia**.

LUNDI 19 MARS

Froid dans le dos

Dominique Michelangeli, 71 ans, inconnu des services de police, est abattu à **Tizzano**, tout comme l'avait été son neveu, **Félix Maludrotto**, au mois de mai 2009. Dans la soirée, ce sera au tour de **Charles Giacomoni**, un restaurateur de 60 ans, d'être victime d'un guet-apens sur la route de **Viggianello**.

Triste première

Une villa occupée au moment des faits est la cible d'un attentat «signé» sur la commune de **Coti-Chiavari**. Le propriétaire et occupant de la maison sortira miraculeusement indemne de deux explosions et d'un incendie, les policiers retrouvant sur les lieux l'inscription : «Liberta per i patriotti. Soluzione Pulitica. FLNC».

Une affaire de volonté ?

Alors que le jeune motard qui, le 1^{er} avril, à **Porto Vecchio**, avait renversé avec sa moto un gendarme, fait l'objet d'une décision de remise en liberté sous contrôle judiciaire, le parquet fait appel. La décision du **Juges des Libertés et de la Déten**tion n'aura donc aucun effet immédiat mais le jeune porto-vecchiaï sera libéré le lendemain.

MARDI 20 AVRIL

Rentrée de la Région

Première session ordinaire pour les 51 élus de la Nouvelle **Assemblée de Corse**. Le vote du règlement intérieur occasionne les premiers tiraillements, tandis que sont constitués les groupes.



Patrick Bosso en tournée

Partisan d'un humour «marseillo-marseillais» qui lui a valu quelques reproches à ses débuts, Patrick Bosso a, au fil du temps, réussi à concilier l'inconciliable : la reconnaissance à la fois du public et de la critique... Fort du succès de ses précédents spectacles en grande partie autobiographiques, il a choisi de remonter de nouveau le temps pour nous faire vivre, quelques tranches de vie, au cœur de la cité phocéenne de son adolescence. Après être parvenu à faire rire les Parisiens avec des blagues de Marseillais, le comique sera donc en Corse pour une tournée exceptionnelle à ne pas manquer : le 11 mai à Ajaccio, le 12 à Propriano, le 14 à Porto Vecchio et le 15 à Bastia...



Le succès de ses deux derniers spectacles a confirmé l'engouement croissant du public et des médias pour le comédien, humoriste et auteur qu'est **Patrick Bosso**. Son univers et sa manière, chaleureuse, humaniste, généreuse en humour et en émotion, d'évoquer ses souvenirs et sa famille touchent et concernent beaucoup de gens du sud... mais pas seulement ! Toujours prêt à faire plaisir et à en prendre, **Patrick Bosso** a donc décidé de continuer à s'inspirer largement de sa vie pour créer son nouveau spectacle «**La courte échelle**» : «*Je ne remercierai jamais assez celui qui a inventé la courte échelle ! Grâce à la courte échelle, on rentrerait gratuitement dans plein d'endroits... en principe ! A mon avis, la courte échelle, c'est une idée de pauvre... Mais en vérité, la vraie misère ce n'est pas de faire la courte échelle, c'est de n'avoir personne pour te la faire !* ». On retrouve ici le jeune **Patrick** à l'âge ingrat où l'on commence de plus en plus à entendre la stressante question : «*Qu'est-ce que tu veux faire plus tard ?*». Spécialiste des bulles, surtout à l'école («Ton bulle-tin, il porte bien son

nom avec toi celui-là !), **Patrick** sait bien ce qu'il ne veut pas faire, mais ne sait pas de quoi sera fait son futur... à part à court terme bien sûr : aller à la piscine gratis avec ses collègues, au cabanon avec la famille, à la pêche avec son père et son cousin, jouer au foot à l'**USA** (l'**Union Sportive Amicale** de son quartier !), attendre chaque semaine son ami **Pif** et son fameux gadget... Ce spectacle est du «*pur Bosso*» : du rire, de l'émotion et du spectacle avec l'apport précieux de son talentueux nouveau metteur en scène, **Gil Galliot** qui a choisi de mettre en lumière les multiples facettes de l'artiste «*le seul prénom/nom, Patrick Bosso, offre cette dualité : Il y a Patrick, merveilleux conteur, en relation directe avec les spectateurs, commentateur sans concessions de sa vie, avec ses formules et ses images qui n'appartiennent qu'à lui ; et il y a Bosso qui pourrait être un nom de clown dans la tradition italien-*

ne, acteur comique qui incarne tous les personnages hauts en couleurs de son histoire avec humour ou sensibilité...».

Une dualité qui fait la marque de fabrique de l'humoriste : «*Patrick Bosso est un acteur clown gorgé de soleil, emprunt de la plus belle des philosophies, celle des gens vrais qui affrontent avec courage ou humour la réalité de chaque jour*».

Car si l'humoriste marseillais connaît aujourd'hui un succès bien mérité, le chemin emprunté n'a pas toujours été facile... Comme tout bon Marseillais qui se respecte, **Patrick Bosso** s'est d'abord rêvé footballeur : adolescent, il parvient d'ailleurs à intégrer le club de son cœur (l'**OM**) avec **Derzakarian**, **Bruno Bellone**, **Laurent Paganelli**, **Manuel Amoros**, **Jean-Marie Cantona**... Eux continuent, lui va s'arrêter et va alors cumuler de nombreuses expériences professionnelles : coursier sur le **Vieux Port**,

Découvrez un extrait avec le lien ci-après
http://www.patrickbosso.com/article.php3?id_article=39

en Corse !



livreur de bière, plongeur au restaurant municipal (400 couverts par jour !), employé de mairie, serveur en brasserie, vendeur de «ticheurtes» et programmes dans les concerts de **Madonna, Roch Voisine, Sardou...** A la fin des années 80, il débarque à **Paris**, cette ville où «il y a deux saisons : l'hiver et le mois d'août !». En 2000, le grand public le découvre avec le spectacle «**Bosso exagère trop !**» au **Palais des Glaces**. Au cinéma, on l'a vu dans «**Comme une bête**» de **Patrick**

Shulman (1998), «**Les Collègues**», en 1999, et «**La Grande Vie**» de **Philippe Dajoux**, en 2000... Mais depuis 2008, pour une bonne vingtaine de millions de Français, il incarne le gendarme-motorisé déjanté de «**Bienvenue chez les ch'tis**»... Une consécration sur grand écran pour un artiste aussi à l'aise dans son costume de comédien que d'humoriste : un artiste complet à ne pas manquer !

QUESTIONS À LA BÊTE DE SCÈNE

► **Patrick, vous revenez en Corse avec un tout nouveau spectacle, «La courte échelle». A quoi cela fait-il référence ? Quelles ont été vos sources d'inspiration ?**

Quand on est gamin, on est curieux, on veut toujours savoir ce qui passe derrière et la courte échelle permet de le faire, grâce à elle on y parvient. Mais la courte échelle c'est aussi la solidarité, on a besoin des épaules de quelqu'un et moi j'ai eu la chance qu'on me la fasse au sens propre comme au sens figuré.

Ma source d'inspiration a été les yeux de ma fille, quand je lui ai posé la question : «*Mais qu'est ce que tu veux faire plus tard ?*». Je me suis vu moi-même plus de 30 ans en arrière quand ma mère m'avait posé la même question et que je ne savais pas quoi répondre.

► **Pour ce nouveau spectacle, comment avez-vous travaillé avec votre metteur en scène ?**

J'ai travaillé avec **Gil Galliot**, le metteur en scène, durant 5 semaines : je lui ai amené le texte, 100% autobiographique; tout ce que je raconte est absolument vrai et même, les scènes les plus invraisemblables.

Lui, **Gil Galliot**, m'a amené la folie, la poésie, en transformant par exemple **Mr Burle**, le gardien de mon immeuble, en capitaine de bateau pirate.

► **Cette année, vous allez faire une véritable «tournée» dans notre île (Bastia, Ajaccio, Porto Vecchio et Propriano). Comme appréhendez-vous le fait de jouer en Corse ? Est-ce partout différent ou le public rit-il toujours de la même chose ?**

J'adore jouer en **Corse**. Je pense être l'un des rares humoristes à jouer autant en **Corse** à part **Tsek et Pido** bien sûr. Je suis en tournée depuis presque 2 ans. Nous avons joué dans la **France** entière (**Suisse** et **Belgique**) et aussi incroyable que cela puisse paraître, les gens rient et sont émus aux mêmes moments dans chaque endroit.

► **Quel regard portez-vous sur la scène comique insulaire ? Quels humoristes connaissez-vous et lesquels vous font rire ?**

Je sais à quel point il est difficile de monter seul sur scène et de jouer un spectacle que l'on a écrit. Donc je ne donne jamais mon avis sur un humoriste particulier, les respectant tous beaucoup.



Les dates de la tournée en Corse

Mardi 11 Mai : L'Empire Ajaccio
Mercredi 12 Mai : Théâtre de Propriano
Vendredi 14 Mai : Centre Culturel de Porto-Vecchio
Samedi 15 Mai : Théâtre de Bastia

Places en vente sur www.corsebillet.com et points de vente dans toute la **Corse**.

Porto-Vecchio :

Krys Optique Luciani : 0495 70 13 60

Propriano :

Office de Tourisme 0495 76 01 49

Ajaccio :

La Marge 0495 51 23 67

Bastia :

Boutique Alexandre Toga : 0495 32 13 20

Borgo :

Boutique Alexandre : 0495 36 16 63

Le «J'aime/J'aime pas» de Patrick Bosso

J' AIME

Mon agenda papier
Le téléphone portable
Ne rien faire
Paris Première
Mon lecteur dvd portable
L'été et le Printemps
Marcello Mastroiani
L'huile d'olive
Aimer
Le dernier concert des Red Hot Chili Peppers
Anaïs
Les biographies

J'AIME PAS

L'ordinateur
Les jeux vidéo
Ne pas écouter de musique
Le retour de Jospin
Prendre l'avion
Que l'on parle de moi sans me connaître
La techno
Les blagues grasses
Le conflit
Matterazi
Mon crâne dégarni
Bush
La science-fiction

Marina Weingarten, une

Ancienne stripteaseuse chic et glamour ayant «chauffé» jusqu'aux salles de spectacle et cabarets les plus prestigieux du monde, Marina Weingarten s'en était remise, voici 13 ans, à la beauté des paysages corses et à la tranquillité - hors «nuits bleues»- du village de Coti Chiavari. Là, elle était venue entamer une nouvelle vie, loin des strass et des paillettes. C'était sans compter sur une autre de ces rencontres inattendues qui ont jalonné le parcours de l'artiste, aussi posée qu'extravagante : celle de D'Jackson dont Marina s'emploie depuis plus d'un an à faire une vedette, sûre de son nouvel engagement. Loin de passer inaperçu, le duo de choc a fait sien le combat pour la reconnaissance d'une lignée aussi rare que contestée en France, écrivant par là même une histoire peu banale dont le titre pourrait être : «La danseuse et le caniche bicolore.»



► **Marina, même si vous le faites avec grâce, vous ne lâchez pas le morceau pour faire la promotion du caniche bicolore. Pourquoi ?**

J'espère tout simplement qu'en France on finira par reconnaître le caniche bicolore en tant que tel. Il a fallu 20 ans pour que l'on reconnaisse le Cane Corso. Je sais que cela prendra du temps. Mais je ne vois pas pourquoi on donnerait au caniche bicolore un autre nom que le sien. Il reste un caniche, avec les mêmes traits de morphologie et de caractère. Il existe d'ailleurs lui aussi en toy, nain ou royal.

► **Ne craignez-vous pas que l'on ne réduise cet engagement à une cause mineure, voire ridicule ?**

Si j'ai fait de D'Jackson un top model, c'est parce que je suis convaincue qu'il en faut un à la cause des bicolores que je défends à mon modeste niveau. Vous savez, deux des frères de D'Jackson sont des chiens d'aveugle, ce qui prouve l'utilité de ces animaux.

► **Pour faire de votre caniche un top model, vous dites avoir accepté de jouer, d'une certaine façon, le rôle de faire-valoir. Drôle de situation, non ?**

Pour intéresser les médias à la cause des caniches bicolores il a fallu en passer par là, l'histoire seule de ces chiens ne suffisant pas. J'ai donc joué le jeu en posant aux côtés de D'Jackson dans des tenues de spectacle que j'ai conservées et qui font partie de ma garde-robe.

► **Vous faites tourner votre animal dans un clip où, non sans humour, une limousine lui sert ostensiblement de niche. Iriez-vous jusqu'à dire qu'un chien vaut un homme ?**

Tous deux sont incomparables. Chaque être vivant a sa place. Il est évident que je ne discute pas avec mon chien, par exemple (rires). J'ai tout simplement besoin de lui comme ambassadeur pour les bicolores. Il est beau et pose avec gentillesse. Il se prête volontiers à tout ça.

► **Justement, n'avez-vous jamais eu de réactions négatives de la part d'associations de protection des animaux qui pourraient penser que vous imposez un certain rythme à votre chien ?**

Si je n'aimais pas les animaux, je n'aurais pas 18 chiens à la maison. Je pense avoir fait mes preuves. TF1, avec Carole Rousseau, m'a suivie chez moi durant une semaine. Dans ces conditions, il ne peut pas y avoir tromperie. Par ailleurs, on n'a aucun résultat avec un animal si on le terrorise. Un chien dormant 70% de son temps, il est hors de question et impossible de le faire travailler 5h dans une journée ! Notez aussi que la mise à «contribution» de D'Jackson peut se faire de différentes façons. Dans le cadre de l'exposition-vente de peintures que j'organise en son nom les 5 et 6 juin prochains à Porticcio, en collaboration avec le syndicat d'initiative, l'argent qui sera récolté le sera au bénéfice exclusif du refuge de Caldaniccia, et non pas de l'Association des Caniches Bicolores dont je préside l'antenne corse. J'estime que si on peut s'acheter un Royal à 1500 euros, on a les moyens de l'entretenir. Les bicolores n'ont pas besoin d'argent. Ils ont simplement besoin de reconnaissance.

► **Puisque vous parlez d'argent, tout cela a un coût pour vous. A combien cet investissement ce chiffre-t-il par an ?**

Je ne sais pas exactement mais c'est très cher. Le prix d'un toilettage est de 150 euros, par exemple. Il me faut parfois pour D'Jackson des costumes sur mesure qui nécessitent le savoir-faire d'une couturière. Pour éviter des dépenses inutiles, on se plie à certaines contraintes : éviter la neige ou l'eau de mer, par exemple, qui ternissent et font friser le poil.

► **Votre propre vie s'en trouve considérablement changée, non ?**

Je vis tout cela également par passion. C'est une nouvelle partie de mon existence après 13 ans passés dans l'ombre.

coach qui a du mordant

D'Jackson et Marina Weingarten tout à la pose et à la cause des caniches bicolores



► Certains ont pu dire qu'il s'agit là d'une occasion unique, pour vous, de retrouver le devant de la scène...

Je n'ai pas besoin de ça puisque c'est moi qui ai fait le choix, il y a 13 ans, de prendre ma retraite en Corse et de venir m'installer à Coti Chiavari où je mène une vie paisible et heureuse. Mais que l'on pense cela ne me gêne pas. Par ailleurs, entreprendre ce combat m'a obligée à faire plus attention à moi. Je me suis remise à surveiller mon alimentation et à faire du sport. En ce sens, j'ai retrouvé une seconde jeunesse. Avant cela, j'ai eu une vie professionnelle extrêmement riche : j'ai beaucoup voyagé, donné des spectacles partout - de la Guadeloupe à Macao, en passant par la Finlande et l'Italie, et même dans un igloo ! -, j'ai posé pour les magazines, fait des télévisions, travaillé avec le Professeur Choron et Jean-Pierre Mocky, écrit dans la presse...

AU PLANNING DE D'JACKSON

Si nous avons parlé le langage canin, nul doute que **D'Jackson** aurait accepté de nous accorder de son temps, pour une interview racée. Pour autant, le toutou s'est prêté de bon poil à l'enregistrement d'un clip vidéo tourné à **Porticcio** où on le voit occuper avec faste et élégance la limousine de **Pascal Giovanangeli**. Sous peu, l'égérie des bicolores, pressenti pour la version insulaire d'une pub **Antargaz**, devrait orner les étiquettes d'une cuvée spéciale de vin corse tout à son nom. «*La rareté de sa répartition de couleurs (il a la tête noire et le reste blanc) en a fait ce qu'il est*», souligne **Marina** qui, par ailleurs, détaille le quotidien d'une star de chien en devenir : «*Nous devons faire attention à la ligne de notre top model. Le petit gâteau reste l'ultime récompense. Il monte sur la balance régulièrement. Une fois par semaine il a droit au brushing. Il court pour rester en forme. Brossage de dents quotidien, visite chez le véto... Il s'adapte à toutes les situations : avion (soute), ascenseur, bateau, escalator, métro...*». **TF1, FR3 Via Stella, Tele Monte Carlo** lui ont déjà déroulé le tapis rouge. A quand celui du **Festival de Cannes** ?

► Combien de caniches bicolores dénombre-t-on aujourd'hui dans le monde et en Corse ?

Dans le monde, où ils ont leur pedigree, on en compte par milliers. En France, il n'en reste qu'une cinquantaine. En Corse, il n'y a que les deux miens, tous deux Royaux : D'Jackson et sa fiancée, Angie. Je viens d'acheter un toy bébé que je vais ramener sous peu du continent.

► Comment expliquez-vous que depuis l'après-guerre, la Société Centrale Canine n'ait pas revu ses positions ?

C'est ce que j'appelle purement et simplement du racisme canin. Il a été décrété que le gène bicoloré, dit «*piebald*», était une tare. Les clubs ont obéi à la Société Centrale Canine et le caniche bicoloré est tombé en désuétude. Certains éleveurs présents sur le marché depuis des années vont jusqu'à ignorer son existence. Il faut relancer la dynamique. Un chien devient à la mode lorsqu'il appartient à un personnage médiatique. Il y a eu le labrador parce que Giscard d'Estaing en a eu, le Jack Russel avec Dechavanne, le chihuahua avec Madonna, Hugh Grant et Paris Hilton...

► Avec quelles personnalités D'Jackson a-t-il déjà posé en Corse et ailleurs ?

Ici, il y a eu le député-maire d'Ajaccio, Simon Renucci, le Président de la ligue contre le cancer de Corse du Sud, Charles Finidori, Patrick Fiori, Marina Raibaldi, Dominique Benassi... A Paris, D'Jackson a posé avec Carole Rousseau et des personnalités connues dans le milieu médical - Tina Arena, elle, a dit non. Tous sont dans le press book de D'Jackson que j'emporte partout.

► D'Jackson rencontre-t-il régulièrement ses congénères ?

Oui, notamment à l'occasion du concours de toilettage «*Les ciseaux d'or*» où les bicolores sont acceptés et nombreux puisque seuls les talents du toilettier entrent en ligne de compte. Arriver à toiletter un bicoloré est en effet la preuve d'une véritable maîtrise technique.

► Votre histoire familiale laisse penser que ce dans quoi vous vous êtes engagée personnellement pourrait toucher à d'autres formes d'exclusion...

Tout à fait. Comme vous le savez, une partie de ma famille a péri en camp de concentration parce qu'étant juive russe. Il faut savoir qu'au début, il y a eu ceux qui ont arrêté de produire les caniches bicolores, mais aussi ceux qui les ont tués.

► Cet engagement ne va quand même pas jusqu'à l'identification...

Non, pas jusque-là (rires) ! En revanche, ce que je me plais à répéter, c'est que D'Jackson et moi formons un vrai duo, en parfaite symbiose.



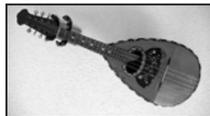
CORBARA- MURO- BORGO : Concert du groupe vocal «Jubilate»

«Jubilate» est un groupe vocal de solistes de la **cathédrale de Toulon**; il se produira en **Corse** en différents lieux de culte pour le plus grand bonheur des mélomanes insulaires. Le programme du groupe s'inscrit dans le cadre de l'année **Mariale** et sera donné dans les villes et villages suivants :

- le jeudi 13 mai à 18h en l'église de **BORGO**
- le samedi 15 mai à 21h en la **Cathédrale de CALVI**
- le dimanche 16 mai à 18h en l'église de **MURO**
- le mercredi 19 mai à 20h30 au **Couvent de CORBARA**
- le vendredi 21 mai à 21h en l'église **Saint Roch à BASTIA**
- le lundi 24 mai à 20h30, en l'église de **PIGNA**



PIGNA : Concert de fin de stage à l'auditorium



Un stage de mandoline orchestré par **Ange Lanzalavi** se déroulera à **Pigna** du 23 au 25 avril. Le **centre culturel Voce** en est l'organisateur, en collaboration avec le **Centre de Musiques Traditionnelles de Corse**. Vous pourrez assister au concert de fin de stage, à l'auditorium, le dimanche 25 avril à 18 heures. Plus d'informations par téléphone ou par email : **Téléphone : 04 95 61 73 13 - Portable : 06 79 40 68 80 - Fax : 04 95 61 77 81**
E-Mail : contact@ccvoce.org - Site : www.centreculturelvoce.org

CASTELLARE-DI-CASINCA : Inscriptions à la Fiera di San Branca

La foire de **San Branca**, foire de la **Casinca**, se tiendra à **Castellare di Casinca** du 8 au 12 mai 2010. Pour organiser au mieux cette manifestation, il est demandé aux participants de bien vouloir télécharger les fiches de réservation sur le site web de la foire (www.sanbranca.com) dans la rubrique «**info. pratiques**». Cette année les stands seront disposés et installés après la réception des formulaires d'inscription. Avant toute inscription, vous pouvez contacter **Jacques Suzzoni** au **06 20 60 40 68** afin de connaître les emplacements des stands disponibles.



ISULACCIU-DI-FIUM'ORBUI : Rallye Côte des Nacres Costa Serena



La municipalité d'**Isulacciu-di-Fium'Orbu** vous informe qu'il sera interdit de stationner le samedi 24 et le dimanche 25 avril sur la voie publique de la **Route Départementale 245**, aux abords de plusieurs agglomérations dans lesquelles passera la course. Ces agglomérations sont les suivantes : **Isulacciu-di-Fium'Orbu, Pietrapola les bains, Acciani et Traggina**. Il est par ailleurs demandé aux élèves de faire preuve de civisme et de ne pas laisser pacager leurs bêtes aux alentours de la **RD 245** et dans les différents hameaux concernés.

SOLENZARA : Odyssea Solenzara du 30 avril au 2 mai

Solenzara, au cours de son **Odyssea Solenzara** qui se déroulera du 30 avril au 2 mai 2010, accueillera le **championnat de France de Jet Ski**, ainsi que le marché de la plaisance et son salon nautique pour les amateurs de voiliers, bateaux et hors-bord. Un marché de produits du terroir réunissant des exposants de **Corse** et de **Sardaigne** sera l'occasion d'allier la mer et la terre pour plus de 17 000 visiteurs attendus au cours de ces trois journées de détente.



VALLE-DI-ROSTINO : Journée prévention incendie



La municipalité, après la première journée organisée le 18 avril, met en place un rassemblement pour effectuer du démaquisage en prévision des risques incendie autour des hameaux de la commune. Le rendez-vous est fixé à la mairie dès 7 heures. L'outillage personnel sera le bienvenu. Un spuntinu sera organisé par la municipalité pour les participants.

LINGUIZETTA : Stage de peinture

Marie-Anne Mouton, artiste peintre, proposera comme chaque année un stage sur le site de **Corsicana Natura**, du 13 au 16 mai. Les différentes techniques utilisées par l'artiste seront abordées par les stagiaires directement dans la nature. Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà consulter le site Internet du peintre à l'adresse suivante www.marie-anne-mouton.com ou la contacter par téléphone au **06 83 09 02 67**.



CASANOVA : Carte Communale

Une enquête publique concerne l'établissement de la carte communale de **Casanova**. Elle se déroule jusqu'au 3 mai à la mairie. Le dossier peut être consulté en mairie et un registre d'observation est mis à la disposition du public concerné jusqu'au 3 mai, aux heures d'ouverture habituelles de la mairie.



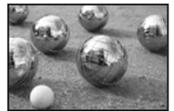
CORTE : Célébration de Notre Dame de Fatima

L'association portugaise de **Corte** vous informe que la fête de **Notre Dame de Fatima** se déroulera les samedi 8 mai et dimanche 9 mai. Rendez-vous le samedi à 20 heures 45 pour la procession à l'église de l'annonciation et le dimanche au **domaine Saint-Jean** pour la célébration de la messe.



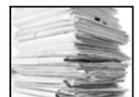
FIGARETTO : Inauguration du bouldrome

Jean-Louis Battaglioni, président de l'association **Mare e Festa**, située à côté de la mairie annexe de **Figaretto**, et les membres de cette association, invitent les habitants du village à participer à l'inauguration du **bouldrome Saint-Philippe** et de sa buvette, le samedi 24 avril 2010 à partir de 12 heures. Un méchoui gratuit sera proposé; les boissons, par contre, seront payantes.



PONTE-LECCIA : Ouverture du Point d'Accès au droit

Le point d'accès au droit ouvre ses portes tous les jours, du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30. **Contact téléphonique : 04 95 36 07 53.**



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 mars 2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :

Dénomination : LE GOLFE
Capital : 39.000 euros divisé en 390 parts sociales d'un montant de 100 euros chacune entièrement souscrites et libérées
Siège : Lieu-dit Porto, 20150 Ota
Objet : La société a pour objet : L'exploitation d'un fonds de commerce d'hôtellerie et de para-hôtellerie
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés
Gérants : Mesdames Antonini Marie et Ceccaldi Isabelle sont désignées statutairement co-gérantes sans limitation de durée autre que celle de la société
RCS Ajaccio

Pour avis,

22

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/04/2010, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : " I FRATELLI "
Objet : Gestions d'immeubles
Siège : ZA Tralavetu, 20110 Propriano
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : Mme Claire Toquart, ZA Tralavetu, 20110 Propriano
Immatriculation : RCS Ajaccio

11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Ajaccio, le 8 avril 2010 il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile
Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination : "SCI DARBETTI "
Siège social : Ajaccio (20000), Creste Mare, Route des Sanguinaires
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : MILLE EUROS (1.000,00 EUR) par apports en numéraire.
Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Madame Emilie DARBETTI née PEYROLADE, demeurant à AJACCIO, Creste Mare, Route des Sanguinaires, pour une durée illimitée. Ils auront la faculté d'agir ensemble ou séparément.

En cas d'empêchement juridique ou de décès de l'un d'entre eux, l'autre deviendra automatiquement unique gérant pour une durée illimitée sans aucune limitation de pouvoirs.
Immatriculation : RCS d'Ajaccio

Pour avis,

55

SHOW BOAT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 150.000 euros
Siège : Ld Prunello - Chemin de Quenza
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio, du 10 avril 2010, enregistré à la recette des impôts de Porto-Vecchio, le 19 avril 2010, bordereau 136/2010, case n°5, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : SHOW BOAT
Siège : Ld Prunello, Chemin de Quenza, 20137 Porto-Vecchio
Objet : Grande restauration, organisation de spectacles, banquets, karaoké, dîners dansants, soirées cabaret, séminaires, ainsi que la vente de souvenirs
Durée de la société : 60 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 150.000 euros
Gérance : Mme Caroline Aletti, demeurant Prunello, Chemin de Quenza, 20137 Porto-Vecchio
Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

La gérance,

19

SARL L.OFFICE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5120 euros
Siège : Lieu-dit Ardisson
Route Nationale 193
20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : SARL L.OFFICE
Siège : Lieu-dit Ardisson, Route Nationale 193, 20600 Furiani
Objet : L'objet social est : La réalisation en sous traitance de toutes les tâches administratives (secrétariat, permanence téléphonique, relances clients, fax), l'archivage de tous types de documents, la mise à disposition de personnels et de moyens techniques (imprimantes, copieurs, moyens d'archivage numériques), la location de bureaux, salles de réunions, salles de visioconférences, la domiciliation d'entreprise, la réalisation de site internet, aussi bien pour les particuliers que pour le professionnels et ce dans les locaux de l'entreprise ou chez le client.

Durée : 99 années
Capital : 5120 euros
Apports en numéraire : 5120 euros
Apports en nature : Néant
Gérance : Est nommé Gérant de la société : Mlle Maroni Laetitia, Rita : Etat Civil : née le 13 janvier 1983 à Bastia (20) en Haute-Corse (20), et de nationalité française.

Régime matrimonial : Célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, (régime non modifié depuis ainsi qu'il (elle) le déclare).
Adresse : Route des Ecoles, Revinco, 20290 Borgo
Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

06

EX VOTO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7000 euros
Siège social : Résidence Santa Lina
Bâtiment 17 - Boulevard Tino Rossi
Route des Sanguinaires - 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Brest du 6 avril 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : EX VOTO
Siège : Résidence Santa Lina, Bâtiment 17, Boulevard Tino Rossi, Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio
Objet : L'importation, la vente, la distribution de bijoux en argent, et fantaisie ainsi que tous accessoires de mode
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 7000 euros
Gérance : Mme Patricia Lars, demeurant Résidence Santa Lina, Bâtiment 17, Boulevard Tino Rossi, Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio, assure la gérance
Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis, la gérance.

28

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION SOCIALE : "CASEL-LA SISCHESE"
OBJET SOCIAL : La propriété, la jouissance, l'administration, l'aménagement, la transformation de biens immobiliers dont la société est ou sera propriétaire ; l'acquisition par voie d'achat, d'apport ou d'échange aux mêmes fins de tous immeubles ; la gestion ou location des dits immeubles.
SIEGE SOCIAL : Chez Mathieu Peybernes Hameau de Casella 20233 Sisco.
DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés.
CAPITAL SOCIAL : 200 euros divisé en 100 parts de 2 euros.
GERANT : M. Mathieu PEYBERNES demeurant au hameau de Casella 20233 Sisco nommé pour une durée indéterminée.
IMMATRICULATION : RCS de Bastia

Pour avis, Le Gérant.

20

CORELIV

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3700 euros
Siège : Lieu-dit Levidello - 20167 Afa
RCS Ajaccio : 519 047 617

Par décision du 29 mars 2010, l'associé unique a modifié l'objet social à compter de ce jour et a modifié en conséquence, l'article 2 des statuts.

* **Ancienne mention** : Conseil en gestion d'entreprises

* **Nouvelle mention** : Exercice de la profession d'expert-comptable
Mention sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis,

37

EURL TOGNARINI

Au capital de 14.500 euros
Siège : Ld Pascialella
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
Zonza

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 février 2010, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : EURL TOGNARINI
Capital : 14.500 euros
Siège : Ld Pascialella, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio, Zonza
Début d'activité : Le 01/03/2010
Forme : SARL à associé unique
Durée : 99 ans
Objet : La création, l'acquisition, la vente, la gestion et l'exploitation de tous fonds de commerce restauration rapide et de livraison à domicile et toutes activités pouvant s'y rattacher
Gérance : M. Tognarini Hervé, né le 21.04.1979, à Ste Lucie de Porto-Vecchio (commune de Zonza), demeurant Ld Pascialella, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio (commune de Zonza).
Ayant conclu un pacte civil de solidarité le 01/09/2009 au Tribunal d'Instance de Sartène avec Mlle POILET Alexandra, née le 30 juin 1978 à Aubervilliers (93)
Immatriculation : Au Registre du Commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, ainsi qu'au Registre des Métiers.

Pour avis, la gérance.

18

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 14 avril 2010, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : BOUA BAT
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège : Route de Bonifacio, Santa Giulia, 20137 Porto-Vecchio
Objet : Maçonnerie générale et toutes activités liées aux travaux du bâtiment et travaux publics
Capital : 2000 euros
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Ajaccio
Immatriculation : RCS Ajaccio
Gérant : Monsieur Hamid Bouataoun, demeurant Maison Mondoloni, Avenue du Général de Boissoudy, 20137 Porto-Vecchio

27

C.T.M.

SARL au capital de 1.000 euros
Porté à 6.000 euros
Siège social : 3, Rue San Lazaro - 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 487 828 816

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 20/03/2010 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 5.000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :
Le capital social est fixé à mille euros (1000 euros)

Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à Six Mille euros (6.000 euros)

La Gérance,

Me Yvan SAISSET

Notaire à Brando (20222)

Suivant acte reçu par Me Yvan Saisset, notaire à Brando (20222), le 12 avril 2010, Mme Laurence Rose Hélène Loficial, gérante de société, née à Aix en Provence (13), le 15 décembre 1975, demeurant, à Borgo (20290), Les Sables de Biguglia, H 124, a requis ledit notaire, en application des dispositions des articles L.526-1 à L.526-3 du Code de Commerce, d'enregistrer sa déclaration d'insaisissabilité de ses droits de moitié en pleine propriété sur les biens ci-après, constituant sa résidence principale.

Commune de BORGO (20290), dans un immeuble dénommé Sabbie di Biguglia, cadastré section AC, n°6, Lieu-dit 4674 Rte des Marines de Borgo, pour une contenance de 7ha 06a 63ca. Un appartement Bloc H, au rez-de-jardin, de deux pièces principales, avec jouissance primitive d'un jardin de 15m² environ, et les 307/117.721èmes des parties communes. Cette déclaration ne produira effet qu'à l'égard des créanciers professionnels du déclarant dont les droits naîtront postérieurement à la publication de l'acte à la Conservation des Hypothèques compétente.

Pour insertion, Me SAISSET.

L'ALTO DI PINARELLO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7624 euros
Siège : Taglio Rosso - Route de Sotta
20137 Porto-Vecchio
442339586 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 5 mars 2010, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Manuel Rego, et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Mme Terrazzoni Antoinette Nadia, demeurant Route de Sotta, Taglio Rosso, 20137 Porto-Vecchio, pour une durée illimitée.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Mme Terrazzoni Antoinette Nadia, a été substitué à celui de Monsieur Manuel Rego.

La gérance,

INFOMED SOLUTIONS

SARL au capital de 10.000 euros
Siège social : Col du Pruno, Lieu dit Botrone
20167 Alata
490 186 848 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/03/2010 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/10 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mr Jean-François CASANOVA, demeurant Col du Pruno 20167 ALATA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Col du Pruno, lieu dit Botrone 20167 ALATA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

Département de la Haute-Corse**COMMUNE DE CAMPITELLO****PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE**

Vu les articles L2243-1 et L 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nous, **Maire de la Commune de CAMPITELLO**, le 14 avril 2010, nous avons constaté que l'immeuble en ruine situé sur la commune de CAMPITELLO, Hameau de Panicale, figurant à la matrice cadastrale sous le numéro 71 section B, Immeuble appartenant aux consorts PIZZORNI partiellement détruit suite à une procédure de péril imminent, est déclaré provisoirement en état d'abandon manifeste.

La nature des travaux indispensables pour faire cesser l'état d'abandon est la suivante :

- Au vue de son état de dégradation et du peu de mur restant, il est préférable d'envisager la démolition de tout le 1er étage ;

- Prévoir un chaînage en un plancher en béton armé sur le reste du rez-de-chaussée afin de sécuriser la voirie communale ;

Le présent procès-verbal ainsi que les textes qui y sont visés seront notifiés aux propriétaires de droits réels et autres intéressés.

Il sera affiché en Mairie et sur la parcelle pendant trois mois et fera l'objet d'une insertion dans Corse Matin et l'Informateur Corse.

A l'issue du délais de six mois à compter de la notification et de la publication du présent procès-verbal, si les propriétaires n'ont pas fait en sorte que cesse l'état d'abandon, le Maire dressera le procès-verbal définitif d'état d'abandon et le Conseil Municipal pourra décider de poursuivre l'expropriation de la parcelle au profit de la commune.

De quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 14 avril 2010 à 15 heures, heure légale et avons signé.

Fait à CAMPITELLO, le 14 avril 2010.

COMMUNE DE CHIATRA**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

Objet du marché : Refection en partie de la ruelle au milieu du Village

Mode de passation : Procédure adaptée (Art. 28 du CMP)

Critères de choix : Valeur technique des prestations et références des entreprises : 40%

Prix : 40% - Délai d'exécution : 20%

Renseignements et remise des candidatures :

Mme le Maire - 20230 Chiatra di Verde

Tél : 04 95 38 82 09 - Fax : 04 95 38 05 37

Date limite de réception des offres : Lundi 3 mai 2010 inclus

Date d'envoi du présent avis : 19 avril 2010

Le Maire, P. MAURIZI.

Département de la Haute-Corse**COMMUNE DE CAMPITELLO****PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE**

Vu les articles L2243-1 et L 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nous, **Maire de la Commune de CAMPITELLO**, le 14 avril 2010, nous avons constaté que l'immeuble à usage d'habitation situé sur la commune de CAMPITELLO, Hameau de Bagnolo, figurant à la matrice cadastrale sous le numéro 329 section A, appartenant par héritage aux consorts CASALE et GRAZIANI est sans occupant à titre habituel et n'est plus entretenue, que cette habitation est provisoirement déclarée en état d'abandon manifeste.

La nature des travaux indispensables pour faire cesser l'état d'abandon est la suivante :

- Rénovation totale de la charpente, de la toiture et des souches de cheminée ;

- Assurer la tenue des pierres et des enduits des façades ;

- Chaînage des murs, qui présentent un bombage et des planchers ;

- Remplacement de toutes les menuiseries extérieures.

Le présent procès-verbal ainsi que les textes qui y sont visés seront notifiés aux propriétaires de droits réels et autres intéressés.

Il sera affiché en Mairie et sur la parcelle pendant trois mois et fera l'objet d'une insertion dans Corse Matin et l'Informateur Corse.

A l'issue du délais de six mois à compter de la notification et de la publication du présent procès-verbal, si les propriétaires n'ont pas fait en sorte que cesse l'état d'abandon, le Maire dressera le procès-verbal définitif d'état d'abandon et le Conseil Municipal pourra décider de poursuivre l'expropriation de la parcelle au profit de la commune.

De quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 14 avril 2010 à 15 heures, heure légale et avons signé.

Fait à CAMPITELLO, le 14 avril 2010.

SOFIRAL

Société d'Avocats
Résidence Mattéa Route de la Mer
20213 Folelli
Tél : 04 95 59 83 11 - Fax : 04 95 5982 71

Par une assemblée générale ordinaire du 30 mars 2010, les associés de la SARL MACONNERIE GENERALE SANTOS, Société au capital de 7500 euros, dont le siège est sis Résidence "A Sulana", Casabianca, 20237 La Porta, immatriculée au RCS de Bastia sous le N°449 680 248 ont décidé du changement de gérant : Monsieur Jorge Filipe Correia Santos, exercera ses fonctions à compter du 1er août 2010, en remplacement de Monsieur Celestino Da Silva Santos. Mention sera faite au RCS Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Calvi du 15 avril 2010, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : J.N.C.S

Siège : Calvi (Corse), 7, Villa Virginie, Quartier Neuf

Objet : L'exercice de la profession d'agent commercial,

- La vente et l'achat de biens et de services de toute nature

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Charles Santori, demeurant à Calvi (Haute-Corse), Route de Pietramaggiore

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,
Le représentant légal.

RESEAU**INFORMATIQUE SYSTEME**

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7500 euros

Siège de la liquidation : Route de Piccovaglia
20137 PORTO VECCHIO

R.C.S. Ajaccio B 448 366 617

Par décision du 28 février 2010, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;

- décidé la répartition du produit net et de la liquidation ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention : RCS Ajaccio.

Pour avis,

INFOMED SOLUTIONS

SARL en liquidation au capital de 10.000 euros
Siège social : Col du Pruno, Lieu dit Botrone
20167 Alata

490 186 848 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 31/03/2010 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-François CASANOVA de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

14

AVIS D'APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 15 mars 2010, Mme Fieschi Angèle, a apporté à "LE GOLFE", Société à Responsabilité Limitée en formation au capital de 39.000 euros, dont le siège est domicilié Lieu-dit Porto, 20150 Ota, un fonds commercial d'"Hôtellerie", exploité Lieu-dit Porto à Ota, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 045 914 504 estimé à un montant de 38.374 euros.

Cet apport est effectué moyennant l'attribution de 380 parts de 100 euros chacune et d'une prime d'apport de 374 euros.

Le présent avis fera l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales à compter de laquelle commencera à courir le délai de 10 jours impartis aux créanciers de l'apporteur pour déclarer leur créance, au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le gérant.

05

Société SALUMERIA NERU E BIANCU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 4000 euros
Siège social 20246 Santo Pietro di Tenda

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 avril 2010, enregistré à Bastia le 15 avril 2010, il a été constitué, sous la dénomination sociale Salumeria Neru e Biancu, une société à responsabilité limitée ayant pour objet l'achat et la vente de charcuterie.

Le siège social a été fixé à 20 246 Santo Pietro di Tenda.

La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés est fixée à 99 ans.

Le capital social s'élève à la somme de 4000 euros.

La société est gérée et administrée par Monsieur François Frédéric Navarra, né le 16 septembre 1991 à Bastia, associé unique, demeurant à 20 246 Santo Pietro di Tenda.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention.
Le gérant,

10

VIA ROMANA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 124.000 euros
Siège social : Centre Commercial Géant
20137 PORTO VECCHIO
R.C.S. Ajaccio B 504 428 004

Aux termes des décisions de l'associé unique du 24 mars 2010 :

- le capital a été augmenté en numéraire de 7500 euros pour être porté à 124.000 euros. L'article 9 des statuts a été corrélativement modifié.

• **Ancienne mention** : Capital : 116 500 euros

• **Nouvelle mention** : Capital : 124.000 euros

- l'objet social a été étendu à compter du 24 mars 2010 aux activités suivantes : création, achat, vente, gestion et exploitation de tous fonds de commerce d'articles de prêt-à-porter et accessoires pour adultes et enfants. Les statuts ont été corrélativement modifiés.

Mention : RCS Ajaccio

Pour avis,

36

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Mezzavia (Corse), en date du 6 avril 2010, il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Société Civile J. MAX
Forme : Société Civile

Siège : 3, Allée de la Plage, Les Hauts de la Résidence du Golfe, 20166 Porticcio
Objet : La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 874.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire divisés en 87400 parts de 10 euros

Gérance : M. Leandri Marc, demeurant, 3, Allée de la Plage, Les Hauts de la Résidence du Golfe, 20166 Porticcio

Clauses relatives aux cessions de parts : Parts sociales librement cessibles entre associés, conjoint ascendants ou descendants du cédant ; agrément dans les autres cas donné par la collectivité des associés

Immatriculation de la société : Au RCS de Ajaccio (Corse).

Pour avis et mention, La gérance.

16

AVIS DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 mars 2010, enregistré à Ajaccio, RD le 14/04/2010, bord. 2010/261, case n°2, M. Subrini Marien, demeurant Fiumicello, 20150 Ota, a donné en location-gérance à Mme Subrini Marie-Jeanne, demeurant à Porto, 20150 Ota, le fonds de commerce de Hôtellerie à l'enseigne "LE RIVIERA", situé à Porto, 20150 Ota, pour une durée de 12 mois soit du 1er avril 2010 au 31 mars 2011, renouvelable.

Pour avis,

08

RESEAU INFORMATIQUE SYSTEME

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7500 euros
Siège de la liquidation : Route de Piccovaggia
20137 PORTO VECCHIO
R.C.S. Ajaccio B 448 366 617

Par décision du 28 février 2010, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28 février 2010 et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur M. Frédéric SIAUDEAU, demeurant Route de Piccovaggia, 20137 PORTO VECCHIO, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Route de Piccovaggia, 20137 PORTO VECCHIO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

04

LES PRODUCTIONS LABEL 20

SARL au capital de 100 Euros
ROUTE DE MOLA - 20100 SARTENE
481131530 R.C.S. Ajaccio

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/03/2010 les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/03/2010 et sa mise en liquidation amiable, nommé en qualité de liquidateur madame ROURE Olivier, ROUTE DE MOLA, 20100 SARTENE et fixé le siège de liquidation au siège de la société. La correspondance est à adresser au siège de la société. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

07

Par acte SSP en date à BASTIA du 15 avril 2010 a été constituée la société «**MES BOUT'SHOES**», SARL au capital de 2 500 euros, dont le siège est à CORTE (20250) - 8 Cours Paoli, ayant pour objet : L'achat, la vente, en gros et en détail, l'importation, l'exportation de tous articles de chaussure et accessoires et périphériques.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement. Mademoiselle BERNARDINI Muriel, demeurant à BASTIA (20200) - Résidence Bagatelle - Bt B - rue Juge Falcone - 20200 BASTIA, a été désignée en qualité de gérante. La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Pour avis,

30

Suivant acte SSP en date à Calvi du 15/03/2010, la SARL "CALES", au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est 16, rue Clémenceau, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia 414 438 465, a donné à bail à titre de location-gérance à la SARL "TERRE SAUVAGE CORSE", au capital de 100 euros, dont le siège social est 7, rue Joffre, 20260 Calvi, en cours d'immatriculation au RCS de Bastia, un fonds de commerce de vente au détail de bijoux, cosmétiques, parfums, accessoires de mode, vêtements, articles et produits de décoration, sis et exploité, à 7, rue Maréchal Joffre, 20260 Calvi, objet d'une immatriculation au RCS de Bastia sous le numéro 414 438 465. Pour une durée de 5 ans à compter du 01/04/2010 pour se terminer le 30/03/2015. En vertu de ce contrat, la SARL "TERRE SAUVAGE CORSE", exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, la SARL "CALES", n'étant tenu d'aucune dette ni d'aucun engagement contractés par le locataire-gérant, et le fonds ne pouvant en aucun cas être considéré comme gage des créanciers de ce dernier.

33

Maitre Antoine GRIMALDI,
Notaire soussigné associé d'une
Société Civile Professionnelle dénommée
"Antoine GRIMALDI
et Jean-Yves GRIMALDI"

Titulaire d'un Office Notarial
ayant son siège à Bastia (Haute-Corse),
2, rue Chanoine Colombani

Suivant acte reçu par Me Antoine GRIMALDI, notaire à Bastia le 22 mars 2010, enregistré au Service des Impôts de Bastia, le 29/03/2010, bordereau 2010/307, case n°1, contenant : **CESSION DE FONDS DE COMMERCE.** Par : Monsieur David Monteferrario, commerçant, demeurant à Borgo, 20290, Village, né à Bastia (20200), le 13 avril 1986 de nationalité française, célibataire majeur, n'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité.

Au profit de : M. Christian Jean Pierre PEROLARI, demeurant à Lucciana, 20213, 111 Lot La Maraninca, né à Nîmes (Gard), le 14 juillet 1965, de nationalité française, célibataire majeur, n'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité.

D'un fonds de commerce de restaurant : Sis et exploité à Penta di Casinca, 20213, Folelli, connu sous l'enseigne "U TRAMONTU", pour lequel il est inscrit au RCS Bastia sous le n°511 488 900, comprenant tous les éléments incorporels et corporels y attachés.

Moyennant le prix de : Quarante mille euros (40.000,00 euros).
Entrée en jouissance à compter du 22 mars 2010.
Les oppositions seront reçues à Bastia, 20200, 2, rue Chanoine Colombani, au siège de l'Etude de Me Antoine Grimaldi, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion, et de la publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles, et Commerciales (BODACC).

Pour unique insertion,
Me Antoine GRIMALDI,
Notaire.

17

YENA SARL Sigle : YENA

SARL au capital de 500 euros
Siège : Lotissement Pasqualini
Lieu-dit Vergale - 20290 Lucciana
RCS Bastia : 484 436 274

Aux termes d'une délibération en date du 06 avril 2010, l'AGO des associés de la Société à Responsabilité Limitée SARL YENA, a décidé de nommer comme nouveau gérant M. Muraccioli Olivier, demeurant Les Terrasses du Macchione, 20600 Bastia, pour une durée illimitée, en remplacement de M. Murati Louis, démissionnaire.

La gérance,

54

SANTA GIULIA SUD CORSE

SARL au capital de 90.000 euros
Siège : Baie de Santa Giulia
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio : B 311 795 272

Par acte sous seing privé à Porto-Vecchio, en date du 21 décembre 2009, enregistré au service des impôts des entreprises de Porto-Vecchio, le 7 avril 2010, case n°1, bordereau 121/2010, il a été convenu de résilier de manière anticipée à compter du 1er janvier 2010 le contrat de location-gérance entre le bailleur, la Société SANTA GIULIA SUD CORSE, et le locataire gérant, la Société SUD CORSE HÔTELLERIE.

En conséquence, la société SANTA GIULIA SUD CORSE, reprendra l'exploitation de l'ensemble de ses activités. Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.
GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS



Maître Antoine GRIMALDI,
Notaire soussigné associé d'une
Société Civile Professionnelle dénommée

**“Antoine GRIMALDI
et Jean-Yves GRIMALDI”**

Titulaire d'un Office Notarial
ayant son siège à Bastia (Haute-Corse),
2, rue Chanoine Colombani

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux :
M. Ange PESCECETTI, retraité et Mme
Paule Marie MILLELIRI, sans profes-
sion, demeurant ensemble à Bastia
(20200), Villa Pierre Jacques Antoine,
Quartier Recipello.

Nés, savoir :
- Monsieur à SAN NICOLAO (20230),
le 20 août 1934 ;
- Mme à SOUSSE (Tunisie), le 3 jan-
vier 1933 ;

Mariés sous le régime de la communauté
de meubles et acquêts à défaut de
contrat de mariage préalable à leur union
célébrée à la Mairie de SAN NICOLAO
(20230), le 6 septembre 1958.

**Information concernant la modifica-
tion du régime matrimonial :**

Adoption du régime de la communauté
universelle avec apport des biens com-
muns à la communauté universelle,
clause d'attribution intégrale de la com-
munauté universelle au survivant des
deux époux et exclusion de la reprise
des biens propres en cas de dissolution
de la communauté par le décès d'un
des époux.

Acte contenant le changement de régime
matrimonial reçu par Me Antoine GRI-
MALDI, notaire à Bastia, le 15 avril 2010.

**Informations concernant l'opposi-
tion :**

Oppositions à adresser, s'il y a lieu,
dans les trois mois de la date de paru-
tion du présent avis, par lettre recom-
mandée avec demande d'avis de
réception ou par exploit d'huissier,
auprès de Me Antoine GRIMALDI,
notaire à Bastia.

Pour avis et mention,
Me Antoine GRIMALDI, Notaire.

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date du
01.01.2010 à Ghisonaccia, enregistré le
16.03.2010, à la Recette Principale de
Bastia, bordereau n°2010/268, case 1.
Mme Augier Isabelle Georgette épouse
Neyret, née le 12 juillet 1968 à Carpen-
tras (Vaucluse), de nationalité française,
demeurant Ventiseri-Piedichervo, 20240
Ghisonaccia, mariée sous le régime de
la séparation des biens à Monsieur
Neyret Philippe.

A vendu à : ISA COIFFURE, SARL au
capital de 8000 euros, siège social : RN
198, 20240 Ghisonaccia, RCS Bastia
493 199 483.

Un fonds artisanal et de commerce de
SALON DE COIFFURE, sis et exploité
à 20240 Ghisonaccia, RN 198, pour
lequel le propriétaire est inscrit comme
loueur de fonds auprès du SIE de Bas-
tia sous le numéro 443 948 229 00010.
Moyennant le prix de vingt quatre mille
quatre vingt dix sept euros (24.097,00
euros), s'appliquant :
- à la clientèle, l'achalandage et au droit
au bail pour Six mille quatre vingt dix
sept euros (6.097,00 euros).
- aux éléments corporels pour : Dix huit
mille euros (18.000 euros).

L'entrée en jouissance a été fixée avec
effet rétroactif au 1er janvier 2010.

Les oppositions s'il y a lieu, devront être
faites par acte extrajudiciaire au plus tard
dans les dix jours suivant la dernière en
date des publications légales et seront
reçues à : RN 198 - 20240 Ghisonaccia
où domicile a été élu à cet effet.

En conséquence la gérance consentie
en date du 31.10.2006 a pris fin le
01.01.2010.

Pour insertion,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES E CINQUE PIEVE DI BALAGNA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de l'Organisme qui passe le marché : Communauté de Communes
di E Cinque Pieve di Balagna, Château Malaspina 20226 Belgodère

Personne Responsable du Marché : M. le Président de la Communauté de Com-
munes

Procédure de passation : Procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code
des Marchés Publics.

Objet du Marché : Mission de Maîtrise d'œuvre pour la conception et réalisation
d'une déchetterie intercommunale sur la commune de Lama.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : se référer
au règlement de la consultation

Critères d'évaluations des offres :

1. le prix de l'offre (60 %),
2. la valeur technique de l'offre (40 %),

Date limite de réception des offres : vendredi 14 mai 2010 à 12 heures

**Obtenir le dossier de consultation, les renseignements techniques et/ou admi-
nistratifs :** Communauté de Communes di E Cinque Pieve di Balagna, Château
Malaspina 20226 Belgodère - tel 04.95.61.39.36 - am.mosconi@cc-5-pieve.fr

Conditions de remise des offres : les plis devront parvenir à l'adresse ci-dessus,
sous format papier avant la date et l'heure limite de réception.

Date d'envoi à la publication : lundi 19 avril 2010

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES E CINQUE PIEVE DI BALAGNA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de l'Organisme qui passe le marché : Communauté de Communes
di E Cinque Pieve di Balagna, Château Malaspina 20226 Belgodère

Personne Responsable du Marché : Mr le Président de la Communauté de Com-
munes

Procédure de passation : Procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code
des Marchés Publics.

Objet du Marché : Mission de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des points
d'apports volontaires des déchets triés.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : se référer
au règlement de la consultation

Critères d'évaluation des offres :

1. le prix de l'offre (60 %) - 2. la valeur technique de l'offre (40 %),

Date limite de réception des offres : vendredi 14 mai 2010 à 12 heures

**Obtenir le dossier de consultation, les renseignements techniques et/ou admi-
nistratifs :** Communauté de Communes di E Cinque Pieve di Balagna, Château
Malaspina 20226 Belgodère - tel 04.95.61.39.36 - am.mosconi@cc-5-pieve.fr

Conditions de remise des offres : les plis devront parvenir à l'adresse ci-dessus,
sous format papier avant la date et l'heure limite de réception.

Date d'envoi à la publication : lundi 19 avril 2010

AVIS DE PUBLICITE

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE SELON L'ARTICLE 28 DU CMP (PROCEDURE OUVERTE)

1. Organisme qui passe le marché :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse

2. Objet du marché :

a - consistance : Travaux de curage du canal d'évacuation des eaux de drainage

b - lieu d'exécution : Ville de CALVI

3. Délai d'exécution : 12 semaines

4. Date de remise des offres : Mercredi 28 avril 2010 avant 16 heures

a - adresse où le dossier peut être demandé ou retiré : DDTM 2B - Unité Appui
Technique, Aéroport de BASTIA-PORETTA - Téléphone : 04 95 59 31 31

b - adresse où l'offre doit être envoyée ou déposée : DDTM 2B, Résidence Bella
Vista - BP 187 - 20293 Bastia Cedex

5. Critères de choix : (Les critères seront pondérés : Prix : 50% - Valeur technique :
30% - Délai d'exécution : 20%)

Prix des prestations - Valeur technique des prestations, appréciée au vu du contenu
des éléments de la note explicatif le mode opératoire d'assèchement du canal, les
accès dans le lit du canal et son nettoyage

Délai d'exécution

6. Date d'envoi de l'avis à la publication : 19 avril 2010

Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en Droit Fiscal
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 37 64 79 - Fax : 04 95 38 54 71

RECTIFICATIF

à l'annonce n°75, parue dans le
Journal L'Informateur Corse,
semaine du 16 au 22 avril 2010, n°6310

Suivant acte SSP en date du 14 avril
2010, enregistré à Bastia le 14 avril
2010, Bord. 2010/365, case n°1, il a
été constituée une société dont les
caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : Wholesaler - Corpora-
tion

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège : c/o M. PALANDRI, Valle Lon-
ghe, 20230 Talasani

Capital : 5000 euros par apport en
numéraire

Objet : La vente en gros et au détail de
lingerie féminine, maillots de bain, vête-
ments d'intérieur, accessoires

Durée : 99 ans à compter de son
immatriculation au RCS Bastia

Gérant : Monsieur Jean-François
Palandri, Valle Longhe, 20230 Talasani
Mention sera faite au RCS Bastia.

SARL GENIHABITAT

Siret : 498 695 402

L'assemblée générale de la société du
01.04.2010 a pris la décision suivante
avec effet au 01 avril 2010.

- Transfert du siège social de la Société de
Poretto, 20222 Brando à **Route de
Scopetto, 20114 Figari.**

Le nouveau siège devient également
l'établissement principal unique.

Il ne subsiste aucun établissement ni
aucune activité à l'adresse de l'ancien
siège social. L'article 4 des statuts a été
modifié en conséquence.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date
du 19 avril 2010, enregistré à la recette
des impôts de Bastia le 20.04.2010,
sous le bordereau n°2010/377, case 14,
il a été constituée une société dont les
caractéristiques sont les suivantes :

Forme : SARL

Dénomination : SARL EUROPEAN
IMEX

Siège : Marine de Pietracorbara, Sisco
(20233)

Capital : 3000,00 euros

Gérance : Monsieur Tempestini Tous-
saint Gabriel, né le 18 mai 1940 à Bastia,
demeurant et domicilié Cité Aurore, Bât.
26A, à Bastia (20600)

Durée : 99 ans

Objet : Importation, exportation et com-
mercialisation de tous produits

Immatriculation : Registre du Com-
merce et des Sociétés de Bastia

Le gérant,

"SAS PRATO, au capital de 495.000
euros, dont le siège social est situé ZI
de Corbara, 20220 Ile-Rousse, RCS Ile-
Rousse B 328 741 392, par AGE en
date du 16 mars 2010, il a été décidé à
la majorité des deux tiers d'augmenter
le capital social de la société à concurrence
d'une somme de 360.000 euros, ledit
capital se trouvant ainsi porté de
135.000 euros à 495.000 euros, par
création de 24.000 actions nouvelles,
de 15 euros chacune, émises au pair et
entièrement libérées par compensation
de créances liquides et exigibles et de
modifier en conséquence les articles 6
et 7 des statuts. Le Président".

**AUGMENTATION
DE CAPITAL PAR APPORT****IMMOBILIER
MODIFICATION
STATUTAIRES**

Aux termes d'un acte reçu par Maître François Grimaldi, notaire associé à Prunelli di Fiumorbo, le 30 mars 2010, il a été fait apport immobilier à la Société "Société Civile Immobilière L'OLIVIER BLEU", Société Civile Immobilière au capital de 1524,49 euros, dont le siège est à 20137 Porto-Vecchio, rue des Oliviers, RCS Ajaccio Siren 382 807 618. D'un bien situé sur la commune de Porto-Vecchio (Corse du Sud), au Lieu-dit Tasche Vecchio, cadastrée section H, n°1445 pour une contenance de 20a 72ca, 1446 pour 57a 27ca, 1447 pour 04a 47ca, 1448 pour 10a 49ca, le tout évalué à 60.000 euros. En conséquence le capital social de la société a été augmenté savoir : **Ancien capital** : 1524,49 euros **Nouveau capital** : arrondi à 61.5240 euros, avec création de 3937 parts nouvelles attribuées en totalité à l'apporteur. Par suite les articles 6 et 7 des statuts se trouvent corrélativement modifiés.

Pour avis,
Signé : François GRIMALDI, Notaire.

LES CINQ SENS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège : 4, Boulevard Paoli
20200 Bastia (Haute-Corse)
453 050 759 RCS Bastia

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 23 mars 2010 la dissolution anticipée de la société à compter du 23 mars 2010, suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. - A été nommé comme liquidateur : - Monsieur Christophe Hochet, demeurant à Bastia (Haute-Corse), Chemin du Villayet, Route de Cardo ; - A qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif ; Les fonctions de gérant de Mademoiselle Aurélie Hochet ont pris fin ce jour. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Bastia (Haute-Corse), Chemin du Villayet, Route de Cardo ; C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

PAOLACCI Frères

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622 euros
Siège : Ancienne Cave Foulleron
Route de Maison Pieraggi - 20270 Aghione
398 642 140

Aux termes d'une délibération en date du 1er avril 2010, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée **PAOLACCI Frères**, a décidé de transférer le siège social de "Ancienne Cave Foulleron, Route de Maison Pieraggi, 20270 Aghione", au "Lieu-dit Porcellone, Migliacciaru, 20243 Prunelli di Fiumorbu", à compter du ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La gérance,

COMMUNE DE LUCCIANA**MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
ET PRESCRIPTION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE****2ème parution.**

Par arrêté Municipal en date du 11 mars 2010, **Monsieur Le Maire de LUCCIANA** a prescrit une enquête publique portant sur la Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune pour une durée de 31 jours. Cette enquête se déroulera du 21 avril 2010 au 21 mai 2010 inclus.

Monsieur Jean-Paul SIMONI, demeurant, 4, rue Carnot, 20200 Bastia, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Bastia et assurera une permanence en Mairie comme suit :

- le mercredi 21 avril 2010 de 8h30 à 12 heures,
- le vendredi 30 avril 2010 de 8h30 à 12 heures,
- le mardi 11 mai 2010 de 8h30 à 12 heures,
- le vendredi 21 mai 2010 de 14 heures à 17 heures,

Le dossier de Modification de PLU, ainsi qu'un registre d'enquête paraphé par le Commissaire-Enquêteur seront déposés à la **Mairie de LUCCIANA**, Immeuble Canonica, Route de l'Aéroport, pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 21 avril 2010 au 21 mai 2010 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Mairie de LUCCIANA, Immeuble Canonica, Route de l'Aéroport "Enquête Publique pour la Modification du PLU", 20290 Lucciana.

Au terme de l'enquête publique une copie du rapport du Commissaire Enquêteur sera adressée au Préfet de Haute-Corse, et au Président du Tribunal Administratif. Le public pourra consulter ce rapport à la **Mairie de LUCCIANA**, Immeuble Canonica, Route de l'Aéroport, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire,
Joseph GALLETI.

COMMUNE DE SANTA MARIA POGHJU**ENQUÊTE PUBLIQUE****RELATIVE A LA MODIFICATION
DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS****2ème parution.**

Par arrêté du 18 mars 2010, le **Maire de SANTA MARIA POGHJU**, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S).

A cet effet, **Mlle BELGODERE Lydia**, demeurant Casa Alivi, Plaine de Lucciana, 20290 Lucciana, a été désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

L'enquête se déroulera à la Mairie du 16 avril au 21 mai 2010 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

M. Le Commissaire enquêteur recevra en Mairie les :

- 16 avril 2010 de 14h00 à 17h00
- 21 mai 2010 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, un dossier accompagné d'un registre d'enquête sera mis à disposition du public aux jours et heures habituels des locaux, sur lequel chacun pourra consigner ses observations.

Le public peut également adresser ses observations écrites par lettre adressée au Commissaire Enquêteur avant la clôture de l'enquête ou les lui exposer pendant ses heures de permanence en Mairie.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur pourront être consultées à la Mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire, F. MELA.

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio, (2A), du 14 avril 2010, Mme Julie Susini Veuve Sauli, demeurant Route d'Arca, à Porto-Vecchio, (2A), immatriculée au RCS Ajaccio sous le n° A 340 437 797 et Mme Marie Jérôme Susini épouse Herpin, demeurant route d'Arca à Porto-Vecchio, (2A), immatriculée au RCS Ajaccio sous le n° A 340 438 068, ont donné en location gérance à la SARL MARIE ROSE, dont le siège est sis : Les Quatre Portes, Bâtiment D, 20137 Porto-Vecchio, immatriculée au RCS Ajaccio sous le n° B 521 246 793, un fonds de commerce de bar-restaurant, situé et exploité à 20137 Porto-Vecchio, 12, Cours Napoléon, connu sous le nom commercial **LE TOURISME**, pour une durée de dix huit mois, prenant effet rétroactivement au 1er avril 2010 et se terminant le 30 septembre 2011.

Pour insertion unique,

**Société Civile Immobilière
CRONOS**

Capital : 15.300 euros
Siège à : Ile de Cavallo - 20169 Bonifacio
RCS Ajaccio : D 507 793 370

Aux termes d'un PV du 26/02/2010, il a été décidé de modifier l'article 2 objet des statuts qui se lira désormais ainsi. En particulier, la société a pour objet l'acquisition au prix de 1.350.000 euros, d'une maison d'habitation et terrain atenant cadastré section Q 46 d'une contenance de 22a 50ca, formant le lot numéro 3 de division parcellaire, deuxième phase d'aménagement de l'Ile de Cavallo à Bonifacio.

Pour avis, le gérant.

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte reçu par Maître François Grimaldi, notaire associé à Prunelli di Fiumorbo, le 1er avril 2010, enregistré à SIE pôle enregistrement de Bastia, le 19 avril 2010, bordereau 2010/374, case 1.

Monsieur Christophe Cimino, commerçant, demeurant à Sari-Solenzara (Corse du Sud), Domaine de Cala d'Oro, célibataire.

A confié à titre de location gérance pour une durée de trois années entières et consécutives à compter du 1er avril 2010 pour se terminer à pareille époque de l'année 2013 à :

Monsieur Régis Gulli, commerçant demeurant à Solaro (Haute-Corse), Lotissement Marine de Solaro, n°13, célibataire.

L'exploitation d'un fonds de commerce de salon de thé, crêperie, saladerie, glacier, situé et exploité sur la commune de Sari Solenzara, Résidence La Palme-raie, Bâtiment B, route du Port, connu sous le nom de **CAP AU SUD**, ainsi que tous les éléments corporels et incorporels y attachés pour lequel fonds Monsieur Cimino est inscrit au Registre du Commerce d'Ajaccio Siren 490 656 881. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds seront achetées et payées par le gérant, ainsi que toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation du fonds.

Le présent avis a pour but de prévenir les tiers que l'exploitation du fonds sera assuré sous la seule responsabilité du gérant, le bailleur ne devant être en aucun cas, ni inquiété, ni recherché à ce sujet.

Pour avis unique,
Signé : François GRIMALDI
Notaire.

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Quenza du 01/04/2011, enregistré à Quenza le 01/04/2010, Mme Gabino Marie Antoinette, demeurant Quartier Ettori à Quenza 20122, donné en location gérance à Mr Orsatti Maxence, demeurant Quartier Rocca-Serra à Quenza 20122, un fonds de commerce de Bar-Restaurant, à l'enseigne Café du centre, sise et exploité à Quenza 20122 Quartier Ettori, pour une durée d'un an à compter du 1er Mai 2010, renouvelable par tacite reconduction

COVIAG

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15.000,00 euros
Siège : 981, route de Petrelle
20620 Biguglia
497 645 226 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 1er avril 2010, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur François Vinciguerra, demeurant, Lotissement Pietra Rossa, Route Royale, 20600 Bastia, pour une durée illimitée.

La gérance,

**L'INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE**

TEL : 04 95 32 04 40

Email annonces légales :
al@informateurcorse.com

Etude de Maître**Christian BERNARD**

Notaire à Sartène (Corse du Sud)

**RESILIATION
ET INSERTION
LOCATION GERANCE**

1°) La location gérance d'un fonds de commerce de snack sis à Campomoro, 20110 Belvédère-Campomoro, "U SPUNTINU", inscrit au Registre du Commerce d'Ajaccio sous le n° 333 345 668, consentie par Mme Anne Louise Isabelle Marie Lorenzi de Bradi, épouse de M. Jean Marie Charles Bapseres, demeurant à 20110 Belvédère-Campomoro, à la SARL L'ENK, immatriculée au RCS Ajaccio sous le numéro 497 590 026, par acte de Me Bernard du 02 juin 2009, a pris fin le 31 octobre 2009.

2°) Suivant acte reçu par Maître Christian Bernard, notaire à 20100 Sartène (Corse du Sud), soussigné le 12 avril 2010.

Mme Anne Louise Isabelle Marie Lorenzi de Bradi, sans profession, épouse de M. Jean Marie Charles Bapseres, demeurant à Belvédère-Campomoro, 20110 Campomoro, née le 11 février 1953 à Ajaccio.

A confié à titre de location-gérance à : La Société dénommée EURL L'ENK, SARL Unipersonnelle au capital de 500 euros dont le siège est à Belvédère-Campomoro, (20110), Village Campomoro, identifiée au SIREN sous le numéro 497590026 et immatriculée au RCS Ajaccio.

Un fonds de commerce de snack sis à Campomoro, 20110 Belvédère-Campomoro, à l'enseigne "U SPUNTINU", pour lequel le bailleur est inscrit au RCS Ajaccio 333 345 668, pour une durée de sept mois à compter du 01 avril 2010 pour se terminer le 31 octobre 2010.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation seront acquises par le gérant et tous les engagements les charges dus à raison de l'exploitation du fonds seront supportés par le gérant, le tout de manière que le bailleur ne puisse être ni inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique insertion,
Le notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ghisonaccia, du 10/03/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile**Dénomination :** A MUREDDA**Siège :** 395 Strada di a Vanga, 20240 Ghisonaccia**Objet :** La construction et la vente d'un ensemble immobilier sis à Aléria (20270).

La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions.

L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros**Gérance :** Jean Nicolai, demeurant, 395 Strada di a Vanga, 20240 Ghisonaccia**Immatriculation de la société :** Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

**CONSULTEZ NOTRE
SITE INTERNET**

www.corse-information.info

**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****PROCEDURE ADAPTEE****Identification de l'organisme qui passe le marché :**Direction Intérrégionale des Services Pénitentiaires PACA CORSE
Centre de Détention de Casabianda - 20270 Aléria**Objet des travaux :** Marché de Travaux - Création d'un réseau de drainage à la Bergerie du Centre de Détention de Casabianda, 20270 Aléria**Procédure :** Adaptée**Lieu d'exécution des travaux :** Centre de Détention de Casabianda**Retraits des dossiers papier :** Secrétariat - Centre de Détention de Casabianda - 20270 Aléria**Consultation des dossiers par internet :**<https://www.marches-publics.gouv.fr/dossier/casa-10-01>**Date limite de transmission des offres :** 25 mai 2010 à 13h00**Renseignements techniques :** Monsieur Jean Claude FAGUE

Jean-Claude.Fague@justice.fr - Tél : 04 95 57 22 33 - Fax : 04 95 57 09 04

Visite obligatoire du chantier : 18 mai 2010 à 9h30**Date limite de début des travaux :** 15 juillet 2010**Date limite de fin des travaux :** 31 août 2010**Date d'envoi à la publication :** 21/04/2010**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**Commune de PERI - Mairie Annexe - Chiosso Novo - 20167 Peri
Tél : 04 95 25 63 53 - Fax : 04 95 25 74 96**Correspondant :** Monsieur le Maire**Objet du marché :** Marché de maîtrise d'oeuvre relative à la requalification de la route du Stade**Procédure de passation :** Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics)**Critères de sélection des candidatures :** Aptitude à réaliser l'opération, au vu des compétences, références et moyens du candidat**Situation juridique - références requises :**

- Imprimé DC4,

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des Marchés Publics concernant les interdictions de soumissionner ;

- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L.323-1 du Code du Travail ;

- Imprimé DC5,

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants ;

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

- Attestation d'assurance, garantie décennale et responsabilité civile se rapportant à la nature des prestations à réaliser ;

- Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières et production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché ;

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- Pièces prévues aux articles R.324-4 ou R.324-7 du Code du Travail ;

- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat à satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger ;

- DC7, ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics) ;

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Date limite de réception des candidatures : 12 mai 2010 à 11h00**Adresse où les candidatures doivent être transmises :**

Commune de PERI - Mairie Annexe - Chiosso Novo - 20167 Peri

Tél : 04 95 25 63 53 - Fax : 04 95 25 74 96

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22 avril 2010

Le Maire,

Maître Antoine GRIMALDI,
notaire soussigné, associé d'une
Société Civile Professionnelle dénommée**"Antoine GRIMALDI
et Jean-Yves GRIMALDI"**titulaire d'un Office Notarial
ayant son siège à Bastia
(Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani**SCI "U MUNTESE"**Société Civile Immobilière
Au capital de 24.391,84 euros
Siège : San Martino di Lota (20200)
Palagaccio-Pietranera
N° Siren : 419 355 722
RCS : Bastia

Par assemblée en date du 9 avril 2010 dont procès-verbal a été enregistré à la recette divisionnaire de Bastia le 13 avril 2009, bordereau 2010/364, case n°5, la Société susvisée constituée pour une durée de 99 ans à compter du 24 juin 1998.

A décidé sa dissolution anticipée à compter du 9 avril 2010 et désigné Mademoiselle Emmanuelle Elipe, et Monsieur Laurent Elipe, en qualité de liquidateurs pour une durée de 6 mois renouvelable.

Le lieu où doit être adressé la correspondance a été fixé au siège de l'Office Notarial de Maître Antoine Grimaldi, notaire à Bastia (20200), 2, rue Chanoine Colombani.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le gérant.

BISCUITERIE JOSEPHINESARL au capital de 1500 Euros
CENTRE COMMERCIALE DES SALINES,
NUMERO 16, - 20090 AJACCIO
513792184 R.C.S. Ajaccio

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15.12.2009 les Associés ont :

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,

- donné quitus au Liquidateur, Monsieur AIUTI JEAN GERARD, pour sa gestion et décharge de son mandat,

- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

CPA DECOSociété à Responsabilité Limitée
Au capital de 1500,00 euros
Siège : c/o Mathieu PETRIGNANI
Bât. B - Logis de Montosoro 1
20600 Bastia
510 192 586 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 30 mars 2010, l'associé unique a pris acte des démissions de Monsieur Mathieu Petrignani et de Monsieur Lucien Ansidei de leurs fonctions de co-gérants. Monsieur Jonathan Camison co-gérant exercera désormais seul les fonctions de gérant.

Pour avis,
La gérance.

AVIS D'ATTRIBUTION**Nom et adresse de la collectivité qui passe le marché :** Commune de ROGLIANO**Objet du marché :** Dragage d'entretien du port de Plaisance de Macinaggio**Avis d'appel public à la concurrence :** 26 mars 2010 paru dans l'Informateur Corse du 2 avril 2010**Nom du titulaire du marché :** Corse Travaux Maritimes - RN 193 - 20290 Borgo**Montant total du marché :** 115.560 euros TTC**Date d'attribution du marché :** 22 avril 2010**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 22 avril 2010**CREATEURS
D'ENTREPRISE**

Pour une information, juste

Abonnez-vous

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

FOURNITURES

Identification de l'organisme qui passe le marché

Statut de l'organisme :

Groupement de Communes

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE

Adresse : Mairie 20231 VENACO Tél 04 95 47 04 04 Télécopie 04 95 31 63 48

Personne représentant le pouvoir adjudicateur :

Monsieur POLI Xavier, Président

Description du marché

Objet du marché :

DECHETTERIE ACQUISITION DE QUATRE COMPACTEURS (fournitures et SAV)
Lot N°01 Compacteur Bois Lot N°02 compacteur DIB et déchets verts Lot N°03 compacteur verre

Type de marché : Achat

Nomenclature - Classification CPV :3315000-4 - Compacteurs.

Caractéristiques principales

Forme du marché : Marché ordinaire

Caractéristiques principales des prestations à réaliser :

Acquisition pour une déchetterie de quatre compacteurs spécifiques (un compacteur bois, deux compacteurs déchets verts et DIB, un compacteur verre)

Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées en sus de l'offre de base.

Lots

Dévolution en marchés séparés : 3 lots

Durées

Durée du marché ou délai d'exécution :

3 mois : début dès notification du marché

Conditions relatives au marché

Cautionnement et garanties exigés

Une retenue de garantie est prévue. Son taux par rapport au montant est de 5 %

Une caution personnelle et solidaire peut être proposée.

Une avance pourra être accordée.

Une garantie pour le remboursement de l'avance est exigée.

Modalités essentielles de financement et de paiement

Les modalités de financement sont les suivantes : Subventions et fonds propres

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services

Après attribution aucune forme de groupement ne sera exigée.

Conditions de participation

Critères de recevabilité des candidatures

Capacité économique et financière

Référence professionnelle et capacité technique

Critères de sélection des candidatures

Capacité économique et financière

Référence professionnelle et capacité technique

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

Prix des prestations 60 %

Valeur technique 40 %

Procédures

Marché à procédure adaptée (ouvert)

Publications relatives à la même consultation : Néant

Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 20/05/2010 à 11:00

Délai de validité des offres : 90 jours

Informations complémentaires

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur

2009-017

Frais de reprographie

Néant

Conditions particulières de retrait des dossiers :

- Modalités à observer pour l'obtention du DCE : uniquement sur demande par télécopie

Conditions de remise des candidatures ou des offres : Obligation d'envoi des offres par pli postal en recommandé avec accusé de réception

Date d'envoi du présent avis : 16/04/2010

COMMUNE DE SAN GIULIANO

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Nom et adresse de la collectivité qui passe le marché :

Mairie de SAN GIULIANO - Hameau de Favalello, 20230 San Giuliano

Téléphone : 0495381445

Mode de passation du marché : Procédure adaptée (décret 2004-15 du 07/01/2004 - art. 28 et 40 du Code des Marchés Publics)

Objet du marché : Nettoyage des plages

Lieux d'exécution : Commune de SAN GIULIANO

Date limite de réception des offres : 10 mai 2010

Renseignements à la Mairie

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Mairie de SAN GIULIANO - 20230

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/04/2010



RESULTAT DE MARCHE

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : Direction des Routes de Corse du Sud

Direction des Services Techniques

20187 Ajaccio Cedex 1

Tél : 04 95 51 66 77 - Télécopieur : 04 95 51 66 27

adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Annonce n°19, B.O.A.M.P 118.A du 23 juin 2009

Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à la concurrence : 09.dr2a-09

Objet du marché : RN 196 - Travaux d'aménagement d'un créneau de dépassement sur la commune de CASALABRIVA

Type de marché de travaux : Exécution

CPV - Objet principal : 45233120

Critères d'attribution retenus : Offre économiquement la plus avantageuse

appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Valeur technique évaluée comme suit : 30% en organisation chantier, phasage

et planning afin de respecter les délais ; 30% en provenance et qualité des

matériaux ; 60% ;

- Prix des prestations : 40%

Type de procédure : Procédure adaptée

Attribution du marché ou du lot :

Numéro du marché ou du lot : 9-DGT-MA-053

RN 196 - Travaux d'aménagement d'un créneau de dépassement sur la commune de CASALABRIVA

Nom du titulaire/organisme :

Groupement MOCCHI/LANFRANCHI/AGOSTINI/CIABRINI

Mandataire SNC MOCCHI TP, cc. Santa Giulia

20110 Propriano

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T) : 2.437.210 euros

Date d'attribution du marché : 8 octobre 2009

Nombre total d'offres reçues : 4

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui

Une enchère électronique a été effectuée : Non

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14 avril 2010

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 09DGTMA-053

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse - D.G.S.T - Direction des

Routes de Corse du Sud - 22, Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Classification des produits :

* Travaux de construction

APPEL D'OFFRES DE REPRISE

Société en Redressement Judiciaire

Activité : Vente et pose de menuiserie en bois PVC et Alu

Lieu d'exploitation : Prunelli di Fiumorbo (20243)

Ayant fait l'objet d'un redressement judiciaire prononcé par le Tribunal de Commerce de Bastia en date du 26/01/2010.

La SCP BOUET-GILLIBERT, Administrateurs Judiciaires, demeurant à Aix en Provence (13097), 2, rue Mahatma Gandhi, Espace Beauvalle, Bât. A, Tél : 04 42 26 56 18 / Fax : 04 42 26 52 26

Invite tout candidat intéressé par la reprise à contacter son cabinet par écrit aux fins d'obtenir un dossier de présentation de l'entreprise.

La date limite de réception des offres est fixée au Vendredi 14 mai 2010 à 12 heures (midi).

COMMUNE DE POPOLASCA

AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

2ème parution.

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de POPOLASCA du 02 avril 2010 le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 1 mois du 20 avril au 20 mai 2010 inclus, Monsieur Jean-Pierre BELGODERE assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de POPOLASCA aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur Mairie de Popolasca lequel les annexera au registre.

- Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie de POPOLASCA :

- mardi 20 avril 2010 de 14 h à 17 h

- jeudi 29 avril 2010 de 14 h à 17 h

- lundi 3 mai 2010 de 14 h à 17 h

- jeudi 20 mai 2010 de 14 h à 17 h

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Le Maire, Lucien COSTA.

Le PPCB s'offre le titre de Champion Régional 1

Le PPCB s'est emparé du titre de champion régional 1 en s'imposant avec une facilité dérisoire face au CATT d'Ajaccio 10 à 2.

Ce succès, obtenu au terme de l'avant dernière-journée, démontre la domination de cette superbe formation qui a confirmé tout au long de la saison sa suprématie sur toutes les autres équipes insulaires qui se sont pourtant montrées, elles aussi, très valeureuses.

Soulignons également la belle saison de l'ASP Bonifacio qui a, lui aussi, battu lourdement Furiani1 sur la marque de 10 à 3.

De ce fait, le suspens reste entier pour l'attribution de la deuxième place qui se jouera dimanche 25 avril.

Le club ajaccien, qui compte un point d'avance sur les Bonifaciens, n'aura pas la partie belle en allant se mesurer à Bastelicaccia mais paraît néanmoins bien armé pour franchir l'obstacle.

Par contre la tâche s'annonce très délicate pour les Bonifaciens qui ont absolument besoin d'un succès à Bastia face au PPCB déjà couronné pour s'octroyer la place de dauphin.

De son côté, Porto-Vecchio espère s'imposer à Furiani pour accrocher un possible accessit.

Une dernière journée qui s'annonce, comme on peut le lire, particulièrement difficile, mais également passionnante.

Résultats

CATT1-PPCB (2-10) ; ASP Bonifacio-Furiani TT1 (10-3) ; TT Porto-Vecchio-Bastelicaccia (3-10)

Classement

1. PPCB 1 (12 points).
2. CATT 1 (9 points).
3. ASP Bonifacio 1 (8 points).
4. TT Porto-Vecchio (7 points).
5. Bastelicaccia (7 points).
6. Furiani TT 1 (5 points).



Régional 2

Le PPCB 2, Vintiseri et le TTC Corte candidat a la couronne

Le PPCB 2, détenteur du titre, ne sera pas à la fête à Vintiseri lui aussi bien placé pour s'octroyer le titre, d'autant plus qu'il sera soutenu par ses supporters.

Un choc qui s'annonce très indécis.

Autre candidat à la couronne : le TTC Corte qui pourrait mettre tout le monde d'accord en affrontant le CP Sartène. Une opposition qui ne laissera personne indifférent.

Résultats

CP Sartène-TT Vintiseri (9-9) ; PPCB2-USC Afa 1 (10-1) ; TT Porto-Vecchio 2-TTC Corte 1 (4-10).

Classement

1. PPCB2 (10 points).
2. TTC Corte (10 points).
3. TT Vintiseri (9 points).
4. TT Porto-Vecchio (8 points).
5. CP Sartène (6 points).
6. USC Afa (5 points).

Dimanche 25 avril 2010

Bastia accueille les Interclubs et les Coupes de Corses Benjamins(es) et Minimes

Le Complexe Sportif de Montesoro va accueillir, ce dimanche 25 avril 2010, les Interclubs N2, avec l'ambition, pour l'Athlétic Jeunes Bastia, de réaliser un total-points lui permettant de rentrer dans les huit premiers de l'Arc Méditerranée pour envisager de participer au deuxième tour, le 23 mai, à Franconville, avec l'espoir d'atteindre l'Elite.

Une compétition qui verra tous les meilleurs athlètes des «Rouges et Verts», et, il faut l'espérer, des autres clubs insulaires, s'affronter avec détermination pour permettre à leurs clubs respectifs d'aller plus loin et plus haut.

L'athlétisme, à travers cette compétition, déploie sa qualité fondamentale d'être aussi et surtout une discipline sportive où le collectif prend toute sa place, comme en témoignent aussi les épreuves de Relais des classements par équipe en Cross sur route et dans les bilans annuels fédéraux !

A l'A.J.Bastia, les Interclubs ont toujours fédéré l'ensemble des catégories concernées et constituent un des sommets de la saison sportive du club.

A cette épreuve, il convient d'ajouter en concomitance, l'organisation de la **Coupe de Corse des Benjamins(es) et des Minimes** qui se joue également par addition de points obtenus par les équipes de chaque club en présence.

Une journée qui permettra donc, à l'athlétisme insulaire de procéder à la mise en valeur de son patrimoine sportif et humain du moment !

Ouverture du secrétariat 10heures		Dimanche 25 Avril 2010	
COURSES		SAUTS	
		LANCERS	
		11 heures	
		12 heures	
		13 heures	
		14 heures	
		15 heures	
		16 heures	
		17 heures	
11h00	5000m-3000m Marche		
11h50	400 m Haies (0,81 vert)	H/F	
12h20	400 mètres	H/F	
12h40	800 mètres	H/F	
13h00	200 mètres	H/F	
13h20	1500 mètres	H/F	
13h40	110 mètres Haies (11m66 bleu) 100 mètres Haies (0,84 JAUNE)	CJESH CJESH	
14h10			
14h50	100 mètres	CJESH F CJESH M	
15h20			
15h50	3000 m Steeple	JESH	
16h10	5000 mètres/ 3000mètres avec le 3000 mètres	JESH JESH	
16h40			
17h00	Relais (4x100m) Inter clubs Relais (4x100m) MINIMES Relais (4x50m) BSF-BEM Relais (400,200,200,100) promotion Relais (4x400 m) Inter clubs		

Dimanche 2 mai 2010

Les premières Foulées de Pino

Sous la houlette d'Etienne Meloni (sportif insulaire éclectique et aussi généreux dans l'effort que dans l'échange), le Comité des Fêtes de Pino, avec le soutien des municipalités de Pino et de Barretali, en partenariat sportif avec l'Athlétic Jeunes Bastia, organise les Premières Foulées de Pino qui vont se dérouler le dimanche 2 mai 2010.

Certes la date est un peu encombrée par des manifestations en tous genres. Mais celles et ceux qui auront choisi de se rendre à Pino, perle du Cap Corse, ne le regretteront pas.

Le cadre dans lequel la course égrènera le peloton des coureurs est somptueux, au cœur d'une nature alliant ciel, montagne et horizons à donner le tournis aux plus endurcis !

Un spectacle à couper le souffle, pour un parcours sélectif de **11km500 «bichonné»** par les organisateurs, balisé et sécurisé comme rarement il aura été donné aux adeptes de l'asphalte de le constater.

Avec aussi, sur le stade dit «des Moines», une animation-découverte pour les plus jeunes des communes environnantes, invités à découvrir la pratique de l'Athlétisme par l'équipe des éducateurs de l'Ecole d'Athlétisme de l'A.J.Bastia, à partir de 10h00.

Buvette, stands et ambiance seront au rendez-vous de la convivialité qui présidera cette journée.

1^{ère} course, à 14h00, pour les moins de 16 ans (2,5km).

2^{ème} course à 15h00, pour les adultes (13,5km).



Renseignements et Inscriptions :
www.lesfouleesdepino.com
Infoline : 06 82 67 98 68

Dimanche 18 avril 2010

Le C.A.A en nombre, à Nice

Trente et un athlètes du Cercle Athlétique Ajaccien ont participé aux 10 km et semi marathon international de Nice, dimanche dernier, grâce au sponsoring du Conseil général de la Corse du Sud et de la Compagnie Corse Méditerranée.

Ce nombre d'athlètes a permis au club de la cité impériale de remporter la coupe de la plus forte participation, ce dont nous nous félicitons.

D'excellents résultats ont été enregistrés lors de ces deux courses hors stade, à l'image de ceux de **Jules Bonkougou** et **Nathalie Gautrois** qui, dans leurs courses respectives, montent sur la deuxième marche du podium sur le 10 km route.



Les résultats

Au 10 km :

Marie Josée Albertini (30^{ème}/224 V1)
Delphine Artaud (11^{ème}/367)
Christelle Canasi (14^{ème}/367)
Marie Hélène Cecchini (115^{ème}/224 V1)
Nathalie Gautrois (2^{ème}/224 V1)
Emilie Gueguen 38^{ème}/367)
Annie Luzi 29^{ème}/224 V1)
Noëlle Posadino (28^{ème}/104 V2)
Stéphanie Pruvost (45^{ème}/367)
Nathalie Romero 168^{ème}/224 V1)

Angélique Tariol (112^{ème}/224 V1)
Hélène Tessier (24^{ème}/367)
Thierry Bachelier (40^{ème}/345 V1)
Jules Bonkougou (2^{ème}/20 JG)
Joël Borelli (108^{ème}/509)
Stéphane Billard 363^{ème}/509)
Pascal Cecchini (49^{ème}/345 V1)
Smail Derrache (59^{ème}/345 V1)
Bruno Golbry (27^{ème}/345 V1)
Baptiste Murrone (17^{ème}/198 V2)
Alain Varin (38^{ème}/189 V2)
Wilfrid Zévaco (11^{ème}/509)

Au semi marathon :

Cathy Diani (21^{ème}/96 V2)
Christelle Mendoza (206^{ème}/213)
Christelle Murrone (12^{ème}/213)
Odile Poggi (7^{ème}/212 V1)
Bernard Dedienne (380^{ème}/737 V1)
Franck Francesconi (97^{ème}/737 V1)
Sylvère Garzon Bonola (36^{ème}/835)
Frédéric Géhin (355^{ème}/835)
Daniel Nicoud (14^{ème}/114 V3)

École d'Athlétisme

Super Anas Zaid

Une performance à relever chez les **Poussins** : celle réalisée sur le **1000m** par **Anas Zaid**, l'athlète de l'**A.J.B** qui s'est «*envolé*» en **3'14''53**, ce qui devait constituer la référence nationale du moment dans cette catégorie et sur cette distance !

Même si la notion de «*performance*» n'est pas la règle régissant les compétitions dans cette catégorie, il ne serait pas juste de ne pas le relever. D'autant plus qu'**Anas** est suffisamment équilibré pour son âge, pour ne pas prendre «*la grosse tête*».

Bravo Anas !



Site de l'A.J.Bastia
<http://ajb.athle.org>

A Settimana

17^{ème} semaine de l'année
du 23 au 29 avril 2010

Les fêtes : le 23, Georges - le 24, Fidèle - le 25, Souvenir des Déportés, Marc - le 26, Alida - le 27, Zita - le 28, Valérie - le 29, Catherine de Sienna.

17^{esima} settimana di l'annu
da u 23 a u 29 aprile 2010

E feste : le 23, Ghjorghju - le 24, Fidelu - le 25, Marcu l'Evangelistu - le 26, Alda - le 27, Zita - le 28, Vitale è Valeria - le 29, Catalina di Sienna.

L'info insolite

Sites de rencontres Attention !

En envoyant des sms sur des sites de rencontres de télévision ou d'Internet, il y a peu de chances de rencontrer l'amour, indique le **Crioc**. Ce dernier met en garde contre certains sites qui proposent des rencontres avec des femmes qui n'existent pas ou ne sont pas présentées sous leur identité réelle. Ces sites fonctionnent généralement par abonnement et le seul but est de faire prolonger le plus possible celui-ci : «*Si le client prend rendez-vous pour rencontrer une fille, celui-ci est fixé à une date qui oblige le demandeur à prolonger son abonnement et est ensuite annulé*» précise, par exemple, le **Crioc**.

L'argent !

Selon un sondage de l'**Institut français d'opinion publique** réalisé pour **Wincor Nixdorf**, 36% des **Français** gardent de l'argent chez eux - 24% le cacheraient - et 64% disent laisser leurs économies à la banque. Pour régler leurs dépenses courantes, 95% ont toujours de l'argent en poche et 5% affirment ne jamais avoir de liquide sur eux, préférant payer leurs achats par carte bancaire.

L'IVG

Un peu plus de 18.000 femmes ont eu recours à l'**IVG** en **Belgique** en 2007, ce qui représente une moyenne de 50 interruptions volontaires de grossesse par jour. L'âge moyen des femmes qui ont avorté est de 27 ans. Le nombre de très jeunes adolescentes qui avortent est très inquiétant, précise **La Libre Belgique** qui publie ce rapport : 107 adolescentes avaient moins de 15 ans et 2.601 étaient âgées de 15 à

19 ans. D'autre part, le taux de 15 avortements pour 100 naissances en **Belgique** est l'un des plus faibles parmi les pays européens, souligne **Yvon Englert**, chef du service de gynécologie à l'**hôpital universitaire Érasme**.

L'avantage d'être célibataire !

Les femmes et les hommes mariés risqueraient deux fois plus de devenir obèse que les célibataires. C'est ce que révèle une étude grecque. Les principaux responsables de cette obésité : «*une mauvaise nutrition et un manque d'exercices*», précise **Dimitris Kiortsis**, le président de l'association hellénique de l'obésité. Quant aux célibataires, désireux d'attirer les regards, ils passeraient plus de temps à s'occuper de leur corps.

L'ACTU DANS LE RETRO

► **Le 24 avril 1950**, la **Transjordanie** devenait la **Jordanie**.

► **Le 25 avril 2000**, l'**Église catholique brésilienne** se repentait officiellement envers les **Indiens** et les **Noirs** pour les fautes commises en son nom.

► **Le 26 avril 2002**, au **lycée Gutenberg d'Erfurt (Est de l'Allemagne)** d'où il avait été exclu l'année précédente, **Robert Steinhausen** (19 ans) se livrait à une terrible fusillade, tuant 13 professeurs, 2 élèves et l'un des policiers accourus sur les lieux. Ce tueur se donnait aussitôt la mort.

► **Le 27 avril 2005**, à l'**aéroport de Toulouse-Blagnac**, l'**Airbus A380** décollait pour un premier vol d'essai.

► **Le 28 avril 1969**, en **France**, le référendum sur la régionalisation et la réforme du **Sénat** donnait 52,41% de «**non**» contre 47,48% de «**oui**». Le **général de Gaulle** démissionnait.

VAGABONDAGE

J'ai vu jouer la grande équipe de Hongrie avec Puskas, Kocksis, Csibor et autre Hideguti... J'ai vibré au grand Real de Di Stefano, Kopa, Gento, mais j'avoue que le football léché, somptueux de Barcelone est ce que j'ai vu de plus beau.

Et je comprends que l'on puisse chavirer de bonheur sur les remblais ! Heureux Catalans qui ont cela toutes les semaines !

Le 2 avril 1810 est né un certain Frantz Bonaparte que l'on appelle aussi l'Aiglon ! À sa mère, l'Impératrice Marie-Louise qui lui lance :

- «Tais-toi, Duc de Reichstadt !».

Il réplique :

- « Oui ! Metternich, ce fat, croit avoir, sur ma vie, écrit « Duc de Reichstadt », mais haussez au soleil la page diaphane, le mot Napoléon est dans le filigrane ! »

Avouez qu'un peu d'épopée, sous la plume d'Edmond Rostand, ça ne fait pas de mal.

Encore du foot ! Ça y est, j'ai percé le secret du nouveau phénomène de la balle ronde, Messi.

Sur le stade il s'amuse. Les autres travaillent.

Pour lui, c'est un jeu; pour les autres, un métier.

La crise a fait revoir quelques tarifs dans les restaurants.

Bien sûr, ce qui suit se passe à Paris mais cela peut vous intéresser :

La Cafet' du « Casino » affiche un menu adulte à 4,85€ avec entrée, plat et boisson. Chez «Flunch» on paiera 6€ pour 3 éléments dont des légumes à volonté; pour les enfants, comptez 3,45€. Et chez «Cora», on annonce plat chaud, dessert et boisson pour 4,25€. Dommage qu'il faille prendre l'avion pour y aller...

On a braqué et volé dans un couvent !

Chi sucieta... Vergonia a noi !

Toussaint Lenziani

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

Bastia : Coupe de la Méditerranée

Romain Barras et Montpellier, vent en poupe... !

Avec le soleil comme partenaire, malgré un vent par moments désobligeant, invité par effraction au **Complexe Sportif de Montesororo**, l'**Athlétic Jeunes Bastia** avait déjà gagné la partie.

En lui confiant l'organisation de la cinquième édition de la **Coupe de Méditerranée**, la **Ligue Corse d'Athlétisme** avait joué gagnant !

Il n'était qu'à voir et à écouter au micro le président **Hervé Mela**, pour comprendre la satisfaction de toutes les délégations extérieures de se retrouver dans un contexte sportif où la performance a pu s'exprimer dans une ambiance porteuse et soutenue, enveloppée dans une convivialité sans nuages, pour le plus grand plaisir des yeux et de l'esprit !

Le Stade du **Complexe Sportif de Montesororo** avait revêtu ses plus beaux atours pour la circonstance afin d'accompagner l'effort des athlètes et de les placer dans les meilleures conditions en créant l'ambiance par le visuel et le son.

Le sport, quand il est ainsi mis en scène, prend toute sa saveur tant auprès des athlètes et des encadrants qu'auprès du public. Un public souvent constitué par les parents et, au **Complexe de Montesororo**, par les plus jeunes, invités à la fête pour y participer (avec des épreuves appropriées aux **Ecoles d'Athlétisme**) et apporter le concours des familles et des amis.

Découverte du haut niveau pour beaucoup, moment d'échange avec les délégations venues de l'extérieur, brassage de cultures, mixité sociale aussi assurée, bain de jouvence pour certains, retour aux sources pour d'autres...

Il y eut un peu de tout cela autour de la piste où le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, **M. Emile Zuccarelli**, maire de Bastia et ancien ministre, avait choisi de passer une grande partie de la journée, ne « loupant » rien, attentif à tout ! Une présence significative de l'intérêt porté au sport et à l'athlétisme en particulier !

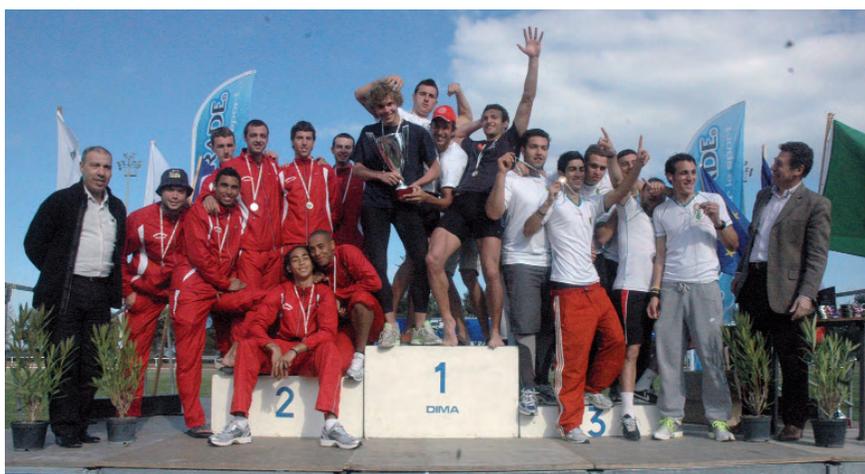
Avec aussi la visite du **Consul du Maroc en Corse**, **Driss Benamara**, qui a participé à la remise des récompenses aux divers lauréats.

A souligner : l'implication de nombreux parents des athlètes de l'**A.J.B.**, tant à la buvette qu'à l'accueil et à la restauration, ainsi que celle des délégations et des « officiels », en collaboration avec le **Comité Départemental de la Haute-Corse**.

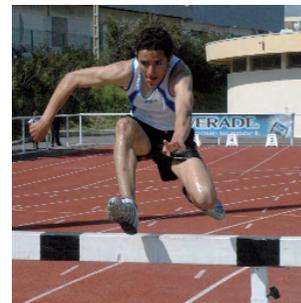
De quoi réjouir les organisateurs !

Quant à l'essentiel - le plan sportif -, il donna lieu à de belles empoignades entre les divers participants, avec une palme spéciale pour le **Pôle France Décathlon de Montpellier** où les protégés de **Jean-Yves Cochan** et de **Bertrand**, à l'image de **Romain Barras**, ont été à la hauteur de leur réputation.

Les athlètes insulaires n'ont pas démerité face à la **sélection de Provence** et de l'**Algérois**.



Les sélections d'Algérie et de Provence sur le Podium, avec le Consul du Maroc, **Driss Benamara**, et **Emile Zuccarelli**, Président de la C.A.B et maire de Bastia



Karim Chabouchi de la sélection Corse pour son 1^{er} 2000m Steeple

▲ Le Pôle France Décathlon de Montpellier

► **Jawed Jefjafi**, **Mohamed Esge** et «Momo» **Bojattoy**, planent au-dessus de l'eau

▼ Les sprinters en action



Benjamin Coin à plus de 60m, au Javelot

AJB

S.M.T.P.

**CAP
LOCATION****1**
ère
EDITION

DIM 02 MAI 2010

LES FOULEES DE PINO

CAP CORSE

LOOK
CYCLE
INTERNATIONAL**ZiA** *corsica***COURSE PEDESTRE**

INITIATION A L'ATHLETISME AVEC LE STAFF DE L'AJB DES 10H DU MATIN

14H - Course pour les moins de 16 ans : 2,5 Kms**15H - Course pour les adultes : boucle de 13,5 Kms**
DENIVELE +/- 200m**RECOMPENSES POUR TOUS**

SNACK ET BUVETTE SUR PLACE

**JOURNEE FETE DU SPORT**AUTOUR DU VILLAGE
CAP CORSIN A FLEUR
DE MONTAGNEwww.lesfoulesdepino.com

Infoline - 06.82.67.98.68

